

20317

185

L'OMBRE

3509

DE HENRY
LE GRAND,
AV ROY.

M. DC. XV.

88
161
161

Acc 83-10/6/85

L'OMBRE
DE HENRY LE GRAND
A V R O Y.

MON fils', mon bien-aymé, mes delices; Assieure toy mon enfant: N'aye point de peur. Je ne suis pas vn Morphee. Ce n'est pas vn Phantosme qui te parle. C'est ton pere. Ton Geniteur. Celuy qui t'a engendré. C'est moy, mon fils, c'est moy-mesme. Non pas celuy que tu as veu la gloire du monde, que tu as tant de fois embrassé; qui t'a si tendrement carressé. Ce n'est pas ce grand. Cét Auguste. Ce pere du Peuple. Cét arbitre de la Chrestiente. Ce ne l'est pas en sa partie visible, palpable, terrestre. Celuy-là n'est plus que cendre, que pourriture. Ce l'est toutes-fois en cet autre inuisible spirituelle. Celuy-là subsiste, immortel incorruptible. En ceste forme (si l'esprit en est capable) Je viens à toy mes cheres entrailles vne puissance infinie, vn decret eternal m'y porte: si extraordinairement & contre nature, tu en dois la recognoissance à ce grãd Principe à ce premier moteur. Car (ô mon enfant) d'où ie suis nul ne retourne. Ce t'est vne grace particuliere du Tout-puissant, lequel derogant pour ceste fois à la loy immuable qu'il en a imposee dès le commencement, m'a redonné la voix, pour t'instruire: pour te declarer les

choses que tu dois faire : Celles que tu dois éui-
 ter. Celles en somme par le moien desquelles tu
 viuras, tu regneras & mouras heureux. Je t'en
 auois viuant destiné les methodes , & te les euf-
 ses laissées , si ce grand Dieu de qui ie les ay re-
 ceuës n'eust retrâché si tost le cours de ma pere-
 grination. Il est vray que iusques icy, elles t'euf-
 sent esté inutiles, la foiblesse de ton aage ne t'en
 ayant encores permis l'vsage. C'est à present
 (mon fils) qu'il te faut rendre, cest estude fami-
 liere , puis que le iour est venu qui te met en
 main les resnes d'vn si grand & penible Gou-
 uernement. Iour par lequel tes volontez de-
 uiennent Atrests. Arrests qui portent en front
 le bien ou le mal , & l'execution aussi prompte
 que le commâdement. Ce grand pouuoir (mon
 fils) te doit estre vn puissant moyen pour te dis-
 poser à tellement regler tes actions , que bien
 qu'elles ne soient assueties à la correction d'au-
 cun, tu les soubmetes neantmoins à celle de la
 vertu, & des graces, qui te seront des maistres &
 precepteurs vigilans pour en retenir les excés,
 veu mesmes que les vices prenans leur course
 dans la carriere de la puissance, pressent les pas-
 sions de forte, que les moindres pechez és hom-
 mes priuez deuiennent és Princes crimes attro-
 ces. Cependant ayans vn notables interest sur
 tous autres d'estre & paroistre zelateur des cho-
 ses bonnes , non tant pour ce que de là leurs
 noms volent à la gloire, qui les fait estendre &

dilater en aütant de lieux où en passe la renom-
mee, que pour l'vtilité particuliere de leurs per-
sonnes & de leurs peuples, qui tirent volontiers
des actions de leurs Princes, les traiçts dont ils
se forment. Cela(mon fils) avec le desir que i'ay
rousiours eu de voir ton Estat dans le lustre qui
luy est promis, & où il peut entrer par les bon-
nes conditions de ta personne, m'a faict pour vn
temps quitter les lieux celestes, ou i'estois rauy
en la contemplation de la gloire de mon Dieu,
pour venir à toy, afin que tu apprennes par ma
bouche, les voyes par lesquelles tu t'y pourras
acheminer. Mais ne pense pas que ce soient illu-
sions que les vapeurs prouoquêt, songes ou res-
ueries nocturnes. Ce sont veritez, preceptes, &
enseignemens, dont ie veux que tu faces estat,
côme tu ferois du testamēt & disposition de ma
derniere volóté. A l'vsage tu en cognoistras les
douceurs, la soigneuse culture t'en fera gouster
les fruits, dót le bon goust se fera sauourer à tes
peuples, qui deux s'espandra par tout le monde,
& fera que du commun consentement des na-
tions, on appendra à l'honneur de tes vertus,
les titres plus glorieux cy-deuant conferez aux
Grands Augustes, aux plus sages Princes. Escou-
te moy (donc mon fils) & pren pour assurance
de la verité de mes paroles ce tendre amour que
viuant ie t'ay porté. Pour gage de leur valeur,
mes estudes, mes fatigues, mes traufferes con-
tinuelles, & ceste longue experience que i'ay

faiſte en la pratique des affaires du monde. Car
 ce cours, bien que traueſſé, n'a laiſſé de me ſer-
 uir grandement, & m'aourny de maintes le-
 çons, qui m'ont infiniment aydé pour la con-
 duitte de tant d'affaires qui me ſont tombees ſur
 les bras; dequoy ie penſe auoir recueilly des ma-
 ximes ſi veritables, que bien ſuyues. Ie ne croy
 pas que l'vſage ne correfpondent aux fins pour
 leſquelles tu t'en deuras ſeruir. Maximes de tant
 plus certaines, qu'eſprouuees de moy, & que
 leurs effets paroiffent en tes affaires que ie ne
 tiens pas ſi des-ordonnees que tu ne puiſſe voir
 encores quelques reſtes de l'ordre que i'auois
 commencé d'y eſtablir par ce moyen. Et ſi ie
 n'ay paracheué; Si ie n'ay conduit ce beau deſ-
 ſein à ſon terme. C'eſt mon fils, qu'à ce-
 la ie n'eſtois pas deſtiné. Tant de guerres par
 moy ſouſtenues, tant de ſang eſpandu, tant
 de violences (bien qu'à iuſtes tiltres) M'ont ne-
 antmoins priué de ceſte gloire; que i'euffe
 tres-volontiers preferee à tous ces lauriers, à
 tous ces triumphes, que la valeur & generoſité
 de mes actions m'ont acquiſes, C'eſt à toy (ô
 mon petit Salomon) que la fin de ce bel œuure
 eſt remis. A toy Roy de paix, que la perfection
 de ce temple. de cet edifice glorieux eſt ordon-
 nee, afin que Dieu te faiſant reposer de tous tes
 ennemis à l'environ, Tu faces habiter Iuda &
 Iſrael en aſſurance à la gloire de celuy par le-
 quel les Roys regnent; auquel ſoit honneur, &

force aux siecles des siecles. Amen.

Or mon fils, Dieu estant le commencement & la fin de toutes choses, 'aussi te faut-il commencer par luy-mesme, & te souuenir que la crainte de luy est le commencement de science: que sans elle les plus belles actions sont vaines: Sçauoir discourir de la nature des choses des influëces celestes, des propriëtez de toutes creatures: Ce sont sciences, mais dont les fruits sont aussi tost gastez que produits s'ils ne sont accompagnez de celle cy. C'est le sel qui les garde de corruption. Le lustre qui les fait paroistre ce qu'elles sont. Ce qui leur donne poids force vigueur, & sans quoy elles ne peuuent estre qu'un corps sans mouuement, qu'une ame sans ces qualitez, que rien & moins encor, si en la priuation de l'estre, il se peut trouuer quelque chose de moindre. De ces sciences naturelles, est esguilloné l'appetit des sens humains. De celle cy l'ame en est repueë, rassasiee. Elle y trouue substance condigne à la qualité. Celle-là n'est pas plustost conceuë qu'esteinte. Celle cy demeure perpetuellement. Ses effets ne regardent pas seulement la vie presente, mais encores celle qui est à venir. C'est donc à ceste estude (mon fils) que tu te dois principalement appliquer, comme plus solide, & de laquelle les fruits sont plus certains. Outre le contentement que tu en receuras en ton ame, les benedictions du Seigneur te seront adioustees par dessus. *Car bien-*

heureux est l'homme (dit le Sage parlant de ceste science) qui met en auant intelligence : Il y a longueur de iours en sa dextre, & en sa fenestre richesse & honneurs: ses voyes sont voyes plaisantes, & tous ses sentiers sont paix. Et tu le dois de tant plus (mon fils) que Dieu t'a fait naistre Prince. Obligé par ceste éminence d'honneur, à recognoissance plus particuliere vers luy ; La raison voulant que l'obligation suiue autant que faire se peut, la nature du bien-fait, & le merite du bien-faicteur. Mais encores d'autant que tu as à viure icy bas, comme sur vn theatre ouuert de tous costez, sur lequel tu es veu de toutes parts: & duquel aussi tes actions doiuent esclairer ceux qui les regardent. Car les Princes s'ont establis pour lumiere à leurs peuples. Ce sont flambeaux posez comme sur vne haute tour pour les adresser, qui ne doiuent estre couuerts d'aucun voile qui en puisse troubler l'estat. Autremēt comme ils sont hauts montez, leurs tenebres sont plus en veüe: leurs cheutes sont plus remarquables. Elles sont considerees comme sous vn verre. Elles grossissent dans le lustre de leurs personnes: & bien que ceste dignité en laquelle ils sont esleuez, leur donne de grands auantages sur les autres hommes; si est-ce que leur éminence n'amoindrist pas leur peché, elle l'agraue. C'est pourquoy il te faut disposer en sorte tes affections, qu'elles se reduisent volontairement sous la loy de ce pedagogue, afin que l'Hyuer de ton regne

soit aussi beau que son Prin-temps. Et tu le feras dignement, si tu prens garde que tes sens extérieurs ne vaguent à plaisir & au gré de ta passion: mais que seruiteurs fidelles, ils se laissent ranger à cette raison qui a pour objet la loy de Dieu, & sa crainte. Car comme l'on ne peut donner au but que d'une sorte, aussi les actions de l'homme ne peuvent estre bonnes que par ce moyen. Et voicy l'aduantage que tu en tireras: que toute façon de viure te sera douce & plaisante, tous succez agreables, au contraire fascheux & importuns: estant certain qu'il n'y a degré d'honneur ny noblesse de sang qui donne tant de calme à la vie de l'homme que d'auoir l'ame nette de vice. En vn mot si tu veux estre homme de bien, sois tel que tu voudrois estre estimé & réputé des autres. C'est la plus courte voye pour y paruenir, & ce sera ceste crainte de Dieu qui t'y conduira. Si tu le fay; tu verras par experience: que puisant dans cette source toutes les actions de ta vie, les ruisseaux en couleront sur tes subiets; Dont se produiront en eux les fruicts d'amour & d'obeissance vers toy, à la grande gloire de ton nom & au bien de ton Estat.

De cette science, mon fils, Comme le fondement de toutes se produiront en toy les autres qualitez propres à ton administration. La Justice qui est la principale de ses suiuanes te fera compagnee ordinaire, cōme celle par le moyen de laquelle la société des hommes est cōseruee.

Qui t'aprouche de plus pres de la Diuinité, & te fait le portraict visible d'icelle : pour lequel elaborer il ne t'est besoin d'autre Sculpteur que de toy mesmes. Tu l'y trouueras tout formé, tout façonné, si tu as au cœur la crainte de celuy que tu represente, & l'obseruation de sa Iustice empreinte. Or mon fils. Le premier effet de Iustice consiste à ne faire à autruy, ce que nous ne voudriôs nous estre fait. Pour l'effectuer: Il te faut apporter vne telle tēperature à tes passiôs, qu'elles n'outrepassent ce deuoir, pour attenter avec iniustice sur l'autruy. Mais que satisfait & content du tien, tu le iouisses avec le repos que reçoit vne conscience non blessée d'aucun ressentimens du tort fait au prochain. Et cette espee de Iustice te fera tomber dans vne autre qui veut, que non seulement on ne rauisse le bien d'autruy, mais qu'on le deffende des violences du rauisseur. Et celle là te regarde en deux manieres. La premiere en ce que si l'outrage t'est deffendu en ton particulier. Elle te permet aussi de le repousser s'il t'est fait, & te l'enjoint; de tant qu'il est iuste de se conseruer le bien qui nous est donné pour l'entretienement & conseruation de nos vies. La secōde en ce que n'estans pas naiz seulement pour nous, Mais aussi pour profiter les vns aux autres, & spẽcialement les Princes au reste des hommes? tu es obligé par cette loy de les defendre contre l'oppression des plus forts, toy dis-je à qui le glaiue est com-

mis à ceste fin. Autrement ce seroit verser dans l'iniustice, qui ne seroit pas moins grande, qu'en les outrageant. Car ces vices sont pareils; tous deux neantmoins contraires à la vertu. Il te faut donc, mon fils; puis que ceste obligation est essentielle à la charge que tu exerces: que cest vne rente fonciere annexee à ta Couronne que tu ne peux amortir, & dont tu dois payer les apports de iour en iour sans interruption, travailler courageusement en cét exercice, & tenir la main qu'elle soit detaillee fidellement, non seulement de toy en ce qui sera de ta cognoissance, mais de tes Officiers ausquels tu en as remis la garde & distribution: Afin que ceste vigilance, te soit vne descharge vallable, au compte qu'il te conuiendra rendre vn iour de ton administration. Et tu t'en acquitteras en l'vn & en l'autre dignement. Lors que tu ne refuseras ton oreille à l'affligé pour l'escouter. Que tu tiēdras la balance equitable: Que le seul poids de Iustice l'emportera. Que tes misericordes ne seront versees sur subiets indignes. Que l'equité les accompagnera tousiours. Que tes iustes promesses seront entretenuës. Que tous tes peuples te seront en mesme degré d'amour. Que tu ne les chargeras d'impositions outre leurs forces: & les necessitez publiques. Que les causes cessantes tu feras cesser les effects. Que les remonstrances qui te seront faictes en iustice, seront receües de toy benignement

Que tu auras l'œil que tes Officiers en vsent equitablement. Qu'ils n'ayent esgard à l'apparence des personnes. Que la corruption n'entre dans leurs Conseils. Qu'ils bannissent de leurs procedures toutes chicanes & subtilitez qui ne seruent qu'à l'obscurcissement de la verité ; Que ceux qui ont charge de veiller sur les actions des compagnees , empeschent les brigues qui se pratiquent entre les Officiers, mesmes pour faire pancher la balance de la part qu'ils affectionnent. Qu'à cét effect, ils passent aux chambres , destournent les entreueües, deuis & pour parlers des Officiers, & procedent contre ceux qu'ils trouueront en faulte au gré de l'Ordonnance. Qu'ils corrigent les exactions de leurs Ministres. Quand tu veilleras que les Reglemens faitts sur la police soient entretenus. es concussions des Officiers d'icelle, & leurs monopoles refrenez. Que les coupables seront punis. Que dans tes Conseils le traficq sera retranché : Que l'immortalité des procedures en sera bannie. La faculté d'éuoquer plus rarement accordée. Les negoces & compositions de lettres & d'affaires rejettes : Les rapines de tes Officiers de Finance chastiees. Leurs délayemens aux fins de non payer corrigez. Les caballes d'entr'eux, & les ordonnateurs reprimees. Bref quand tu auras tellement réglé les fonctions de toy & de tes Ministres que chacun se maintienne dans les termes du deuoir &

de la modestie à quoi leurs charges les obligent. Ce faisant tu ne peux faillir de te voir florissant, Roy d'un Estat opulent: d'un peuple obeïssant, Aymé esgallement & craint, Ton regne bien-heuré d'une longue vie, & son yssue couronne de gloire.

De l'usage de ceste couronne, mon fils, tu tomberas en la praticque d'une autre qui n'est pas moins excellente; d'une autre qui faict les Princes vaincueurs d'eux mesmes. Qui fait que pouuās plus de mal, ils en font le moins. Qui les fait oublier volontiers les interests particuliers pour les publicqs. D'une autre en somme par laquelle ils surmontent la nature mesme. Et c'est celle là qui me faict souhaitter pour toy avec le Sage, que *Benignité & misericorde ne t'abandonne point. Que tu les lies en ton col, & les escriues sur la table de ton cœur, afin que tu trouue grace & bonne prudence deuant Dieu & les hommes.* Or mon fils ceste benignité ne consiste pas seulement à l'estre affable, debonnaire & de facile accez: qualitez qui sont comme le miel & la douceur de l'ame bien conditionnee; mais à pardonner les offences receuës: bien faire à ceux là mesmes qui t'auront meffait. T'y exerçant peu à peu en choses basses & de peu de valeur, pour sur les grandes occurrences t'y monstrier resolu & constant. Et ceste qualité en toy, te sera vn contre esclatant rayon de la Maïesté Diuine. Car comme elle ne se plaist à destruire ce qu'elle a fait. Ains le conserue & le

maintient en estre ; Aussi veut elle que les Princes qui la representent , imittent cette sciencæ clemence & bonté pour en vsfer avec prudence sur les peuples qui leur sont soubsmis. Pour le bien faire souuient toy de ta condition. Condition tant elleuee par dessus tous les autres hommes , & leur bassesse en ton esgard : te figurant que ce seroit lascheté à ta hauteesse d'exercer ses vengeancees sur chose tant deprimee : Que la volupté & le contentement singulier des grands courages se termine a se point de rennger leur ennemis au pardon : Qu'ils sont plus satisfaits de leur demission que de leur ruyne. Et ainsi te propofant ces degrez tu concluras infailiblement qu'il y aura plus de gloire pour toy à releuer à pardonner à bien faire , qu'à renuerser desmolir & destruire. Outre qu'en ce faisant comme tu t'approcheras de Dieu , aussi feras-tu du cœur des hommes : Et en ressentiras en ton ame , vn plaisir & contentement inimaginable. Mais aussi mon fils prend garde qu'en son vsage trop frequent tu ne tombes en son contraire , Car il est autant cruel de pardonner à tous que de ne faire grace à aucun. Cette vertu reside dans la mediocrite. Elle est en son lustre si elle est accompagnee dequité , qui est l'ame de Iustice. Les causes , les personnes , & les faisons y considerables. En telles conditions l'a viendrois tu mettre en praticque qu'elle seroit vicieuse , speciallement quand les fautes

font publicques, esquelles le chastiment est souuent requis pour l'exemple: & l'austerité necessaire. Autrement ce seroit ouurir la porte à la desbauche, & par la conuiuence donner lieu au desordre. Neantmoins si tu es contraint d'vser de corection, que ce soit comme les loix, qui punissant sont bien meues d'equité non de cholere: Ou comme font les medecins qui tous autres remedes manquants retranchent ou cauterisent le membre gasté, mais sans émotion sans alteration: Et encores plustost sur les auteurs du mal que sur ceux qui l'ont fait, sur les chefs que sur les peuples qui les ont suiuis. Ceste passion ez Princes estande plus dangereuse qu'il est mal-aisé de tenir mesure en lience non limitée. Donne luy temps qu'elle se puisse dissoudre: Car les fautes paroissent plus grandes au trauers d'elle. Et te souuient tousiours de là loy de l'Empereur Theodoze, qui deffend l'execution des commandemens de l'Empereur que trente iours apres qu'ils seront esmanez. Il sçauoit par son esprouue combien ces boüillons ez grands Princes sont violens par l'extremité de pouuoir qu'ils ont de tout faire. Si tu la sens venir, presente luy aussi tost le caueillon de la raison, qui la gourmâde, de sorte que ces esclans ayent temps de s'alenter, O la digne & venerable qualité que cest de ne s'esmouuoir au gré de ceste passion, ou du moins ne donner lieu à son esmotion. Pour en diuertir les broüillars

accoustume toy à ne te courroucer pour chose qui t'arriue, ceste habitude l'engendre : Mais s'il aduient que tu le faces, que ce soit cõtre les motifs mesmes en ton courroux. Ces petits vents quoy que foibles la dissipent & reduisent à neãt, sinon ces estincelles couuantes deuiennent vn grand feu, qui embrase & consume tout. Ez graces pardons & abolitions dont tu feras requis: Ayes tousiours esgard de ne les conferer sans au prealable t'estre deuëment informé de lexcès. Et que le iugement que tu en feras, bien qu'il tende à la clemence qu'il ne s'esloigne pourtant de la Iustice: Mais que l'équité en face le contrepoids. Car qui peut chastier le vice & le tolere, y a part. Et n'est pas deschargé sinõ de la peine, au moins de la coulpe. Ce sera à ta prudẽce de faire distinction des crimes pardonnables, d'avec ceux qui meritent punition sans ressource. Mais sur tout en l'octroy que tu feras de telles graces, souuiens toy de ne te laisser seduire, n'y à la passion de tes Courtisans n'y à la faueur que tu leur pourrois porter par honte que tu eusses de les refuser en choses iniques. Paye leurs importunittez d'vn refus absolu, couuert de ce mot de Pericles. Qu'il faut estre amy iusques aux autels. Car s'ils n'ont pas honte de te requerir de choses iniustes, tu ne deuras pas craindre de les refuser pour choses raisonnables. que la douceur neantmoins preuaille tousiours & domine, où il ira de la vie & de l'honneur des hommes.

Tu as de ceste vertu mon fils nombre d'exemples domestiques, & sans passer plus outre en moy mesme (ie le puis dire sans vanité) car c'est celle d'entre toutes qui m'a le moins abandonné celle que j'ay plus chérie: Et dont les offices m'ayent esté plus ordinaires: non peut estre sans excès, toutesfois sans repentir. Ie me suis baigné maintesfois en ces exercices avec vne telle volupté, que j'en ay souffert des interets notables: Et tels, que ie doute qu'ils me coustent la vie. L'histoire de mon regne t'en produira trois considerables. Le Pardon General que j'ay faict au chefs de la derniere ligue, apres tant d'essays de me raurir & la vie & mes couronnes. Mon silence perpetuel & ignorance feinte des fauteurs de la conspiration du Mareschal de Biron, bien que ie les congneusse tous. Et le restablissement des Iesuistes, apres vn arrest authentique de bannissement iustificié par ma bouche. Ie t'en pourrois coter d'autres circonstances, mais j'ayme mieux les enseuelir dans vn eternal oubly, affin qu'a l'aduanture elles ne te fussét vn obstacle a t'y exercer: que ce soit neantmoins avec plus de moderation, de peur que voulant estre clement & debonaire enuers autrui, tu ne sembles inhumain contre toy mesmes.

Or mon grand amy, comme ceste clemence aquoy ie t'inuite ne consiste pas seulement à

ne punir tousiours le mal: Mais encores a faire le bien: Aussi te sera il bon qu'aux subiects mesmes de ta clemence tu exerces aux occasions tes beneficences & liberalitez. Outre que ce leur sera vne preuue certaine de loubly que tu auras faiçt de leurs fautes, tu te les rendras amys, & imiteras de plus en plus la verité que tu representes. Ceste vertu estant (comme elle est) toute diuine, & par dependance toute royalle, qui compete de tant plus aux Princes qu'ils ont plus de moyen d'en vsér. Car la maiesté de leurs charges n'a rien de meilleur que de vouloir, ny de plus grand que de pouuoir bien faire. C'est donc à toy mon fils de l'exercer: & puis que Dieu t'en a donné la puissance, d'en exciter en toy la volonté. Mais sur tout pratique là à l'endroit de ceux qui t'auront dignement seruy, bien que tes subiects obligez à toutes sorte de redevuances: Les gratuitez du Prince eschauffent l'amour des peuples vers luy, & bien que non suiuiues de recompence pour l'inegalite & l'obligation, si est-ce qu'il en tire ce fruit qu'il est aymé: Et cela est la plus iuste recognoissance qu'il puisse auoir de ses biens faiçts. Obserues y neantmoins cecy, de ne les conferer a subiects indignes, & pour causes iniustes. Qu'elles ne préiudicient à ceux que tu en voudras honorer. Et que ce trait de

bien veillance ne leur fust vn achopement de ruyne. Car ce ne seroit plus liberalité. Ses effets ne doiuent tēdre qu'au bien, & n'estre esmeus d'autre obiet que de la vertu. Mais d'autant qu'elle a deux visages: Faire le bien & rendre celluy qui nous a esté fait. Il ne te suffira pas de l'auoir veuë d'vne part, si tu ne la contemple de l'autre. Et ne te sera pas assez de l'auoir exercee liberalement sans autre prix ny recompence que des cœurs: si tu ne la verse abondamment sur ceux de qui tu seras tenu d'obligation par bien faits precedens. A ceux la, comme sont tes voisins, tes alliez, tu ne deburas estre escharz en recognoissance vers eux; mais leur tesmoigner par tes honestes liberalitez le ressentiment que tu as de leurs faueurs. Que le tout neantmoins se face avec telle moderation, qu'on ne te puisse accuser ny de prodigalité ny de chicheté. Prēds garde aussi de tellement mesurer tes largesses, qu'elles ne s'estendent outre tes facultez & reuenus ordinaires. Ceste profusion te meneroit à la necessité, & elle à la rapine, & de la dans le trouble. Car ce vice n'a point de fonds: Pour l'usage excessif duquel on n'obtiēt pas tant de faueurs de ceux à qui on a donné, que de malveillance des autres de qui on a apris. Je te dis cecy, mon grand amy, d'autant que ton bas aage la plus mis en vogue qu'il ne seroit

befoin pour le bié de tes affaires. Les dons im-
 menses dont se sont preualus & se preualent
 encores de iour en iour certaines sangsues qui
 sont en ta cour indignes de toutes faueurs de
 toy, t'ont tantost reduict à ce point de ne pou-
 uoir subuenir aux dépenses ordinaires de ton
 estat sans moyens extraordinaires qui ne se
 peuuent trouuer qu'en la foule & surcharge
 de ton pauvre peuple. L'excez aussi des pen-
 sions accordees indifferemment à toutes per-
 sonnes, est vn autre abisme dans lequel on
 t'a ietté sous de fausses apparences, qui
 neantmoins t'a conduict à ceste extremi-
 té de ne pouuoit faire estat d'vn serui-
 teur si tu ne l'achetes au poids de l'or, t'es-
 tant rendu par ce moyen plus subiect que toy
 sans auoir consideré que celuy qui reçoit est
 tousiours plus appareillé de receuoir. A ces
 deux maux, mon fils, il te faut apporter gue-
 rison, & en retrancher tellement les causes, &
 tout ce qui en depend, que le premier ne se
 voye plus. Cest vn chancre qui ronge peu à
 peu, lequel en fin te mangera le cœur. Les hi-
 stoires comptent, pour exemple d'vne exces-
 sive liberalité, que du regne de Charles 9. vn
 autre de mesme calibre, extorqua en deux
 ans six cens mil escus de gratifications & qui
 voudroit examiner celles que ceux cy ont de-
 uorees seront ce pas pour s'empierer en l'ad-

miration de ces excès? Et le second ostant ce
 qui est indigne & superflu pour le reduire au
 merite & a la valeur. Donne a ceux là. Mais
 que tes liberalitez leur soient plustot tesmoi-
 gnages d'amour que recompences, preuue de
 l'Estat que tu fay deux, que d'acquisition de
 leur seruice. Fay leur sentir que tu les con-
 cedes non pour prix, mais pour faueur. Qu'el-
 les ne se doibuent estimer par la vallerie mais
 pour la rareté. Donne beaucoup à beaucoup:
 Neantmoins que ce beaucoup soit réglé a ce
 que tes coffres pourront porter sans en veoir
 le fonds, & en sorte qu'il y ait du residu pour
 la necessité de peur que l'augustie de tes affai-
 res te contraignist de recourir a ton peuple.
 Mesurant ainsi tes liberalitez tu te pourras as-
 seurer & de l'amitié de tes voyfins, & de la fi-
 delité de tes subiects. Je l'ay ainsi praticqué &
 m'en suis bien trouué. Mais encores y obser-
 uois ie cecy, de n'en prostituer pas tellement
 l'usage en ma Cour, que les Prouinces ne s'en
 resentissent & en tirois ceste vtilité, qu'il ne s'y
 passoit rien que ie n'en fusse fidellement ad-
 uerty. Vses en de mesme, mon fils, si tu m'en
 croy. Car outre tout cela, tu seras assure de
 couper broche a toutes autres entreprises que
 celles qui seront auctorisees de toy: qui te sera
 vn repos non petit, de tant plus calme que ces
 confidens seroient des seconds toy mesmes, obli-

gez a tes inclinations, & par l'honneur qu'ils auront receu, & par tes bienfaits. Mais aussi comme ie te semonds a l'usage de ceste vertu magnanime. Aussi fay ie au bannissement de son vice contraire qui est l'auarice. Vice de tant plus messeant au Prince, que ses effects sont vilains sales, mechanicques. Et qui attirent le mespris & la hayne de tous. Vice comme la profusion, vn abisme sans fonds, autant à euiter l'vn que l'autre. Et bien qu'ils soient opposez, leur fin est esgallement incommode par le deffaut de bon usage, l'vn pour ne pouuoir, l'autre pour trop retenir. Or mon fils ce n'est pas sans raison que ie t'inuite a le fuir. Cest appetit insatiable causant bien souuent aux Princes, des desordres qu'aduenus il leur est malaisé de reprimer, & pertes d'occasions qu'esvolees ils ne recourent plus. Ils doiuent tellement amasser que leur reserue touche la despence (cest a dire) qu'ils soient aussi prompts de despendre que de recueillir quand l'occasion le requerra. Je sçay qu'on m'a blasme de ce vice, mais a tort, bien que i'en eusse esté excusable en quelque sorte par l'extreme necessité ou ie me suis veu; & les grâdes debtes que i'ay trouuée à mon aduenement à ta Couronne: qui m'ont contraint de me rendre plus exact au mesnage que ie n'estois porté de mon naturel: si est ce que qui voudra entrer en con-

sideratiõ de ce que i'ay fait depuis la paix qu'apres Dieu i'ay donnée à ton Estat. Les despences estrangeres ou ie suis entré pour la y conseruer. Les debtes que i'ay acquittees. La magnificence de mes bastimens, mes gratifications ordinaires, les guerres que i'ay entreprises sans surcharger mon peuple de nouvelles impositions, & mes reserues, on dira que la prudence seulle y a eu toute la part. Outre que ie scauois de science, combien la reputation d'estre opulent & riche, donne de creance au Prince, pour diuertir les attentats, & tout cela, mon fils, pour la paix publicque. Car aux occasions ou il a fallu despendre, ie l'ay fait aussi liberalement que i'auois amassé prudemment, dont ie ne voudrois autre tesmoings que mes guerres de Sauoye, de Sedan, & ceste autre ou ie m'en allois entrer. Fays en le mesme, mon fils, si tu veux comme moy t'acquerrir creance, & chez toy & tes voisins.

Voila, mon fils, les trois principalles qualitez que i'estime necessaires & bien seantes en vn Prince, pource quelle sont actiues, & ne profitent pas seulement à la personne qui en est reuestuë, mais ruiffellent encores sur ceux qui l'aprochent: qualitez purement Royalles. Les autres sont plus particulieres. Si sont elles mortes, si elles ne sont regies & conduites par vn autre, & celle la est la prudence

qui est comme l'entendement des autres vertus qui forme leurs qualitez, Les fait valloir ce qu'elles font, & leur donne le nom qu'elles portent. C'est le phare de toutes les actions humaines qui leur monstrent le port, & les y fait surgir. Car en vain aurois tu la volonté d'estre iuste, clement, liberal, si tu n'en scauois iuger leseffects. Et la prudence fait cela. C'est elle qui affine le discours de la raison par la congnoissance des choses, & discerne le bien du mal, & le vray du faux. Celle est somme, comme à fort bien dit quelqu'un, qui n'estant ny or, ny argent, ny gloire, ny richesse, ny santé, ny force, ny beauté, scait neantmoins bien vser de tout cela. Es autres vertus la bonne condition naturelle de l'homme y a quelque part; en celle cy point du tout, on peut bien estre naturellement enclin à la iustice, à la clemence, à la liberalité, sans autre pedagogue que la nature: Mais à la prudence on n'y peut paruenir sans estude, sans exercice d'autant que son effect iuge de la valler des choses. Ce qu'homme ne peut faire qu'il ne les ait cogneues. Pour donc te bien former à ceste vertu, mon fils, estude toy à la contemplatiō & meditatiō ordinaire de toutes choses tāt passees que prescrites, & à la cōferēce entre elles, de la reuiendra l'experience qui est mere de la prudence, & dela le bon vusage de toutes
les

les rencontres de ta vie. Mais fay le de bonne heure, afin qu'elle suiue tes ans & vieillisse comme toy.

Pour ce faire vtilement ie te conseille qu'entre les heures de tes exercices, tu en donnes quelques vnes à l'estude des bonnes lettres, non pas tant pour te rendre sçauant que bon. Ie ne dis pas a ces estudes curieuses, plus propres à vn pedant qu'à vn Prince; qui s'arrestent aux mots, non aux choses. La vraye estude des Roys est l'Histoire, A laquelle tu te doibs applicquer, comme celle qui peut donner forme conuenable à tes actions: Et entre toutes les histoires a la tienne; qui te sera de tant plus vtile qu'en icelle tu y verras les gestes & beaux faicts de tes ancestres, qui te feront vn vif esguillon pour les ensuiure afin de n'estre veu degenerer de leur vertu. Outre qu'en vn si grand nombre de subiects que tu y verras, il n'est pas qu'au cours de ton regne, il ne s'en presente de semblables, pour la resolution desquels les exemples que tu y auras leuz te fourniront de conseils vtilles. Cest vn arbre duquel tu peux tirer vne infinité de greffes, pour les enter en la saison sur les occurences.

A ceste estude tu peux ioindre celle des sciences Mathematiques, lesquelles consistans en action te peuuent beaucoup ayder aux occasions qui regardent principalement les fun-

tiōs de ta charge: Et entre icelles la conduite des armées, ordre & disposition des batailles, sieges de places, fortificatiōs, desseins, artifices, & autres vsages que telles sciences enseignent & dont la praticque se presente de iour en iour à ceux qui ont le cōmandement. Le Prince qui en a la theorie, à vn grād aduantage sur les autres qui l'ignorent. Ceux cy, outre qu'il leur faut dependre de l'autruy, courent souuent fortune de se veoir trompez par ceux du Ministère desquels il faut qu'ils se seruent, sans qu'il leur soit ayse de s'en garentir, pour ne scauoir iuger de leurs fautes. Ou le Prince qui là familiere, discernant tres-bien les bons d'avecques les mauuais Conseils, en euite facilement les inconueniēs. Et d'auantage en remporte ce fruit: qu'en peu de temps il se rend capable de conduite, qu'autrement il ne pourroit que par vne longue experience. Peu de Cappitaines se sont signalez sans ce moyen, sinon sont vieillis en l'apretissage: Ou ce siecle en a produit de ieunes, que tu peux veoir encores, qui par ceste science acquise par l'estude, & qu'ils ont cultiuee se peuuent vanter d'auoir attainct à la gloire des plus grands & experimentez chef de guerre qui furent iamais.

Ce sont là mon fils les sciences que i'estime au Prince, pour le rendre mettable. Ce n'est

pas neantmoins que ie luy voulusse interdire les autres comme inutiles: au contraire ie les voudrois toutes en luy s'il se pouuoit. Mais cette rencontre ne se faiët sans merueille, les diuertissemens de la royauté sont de trop grande obstacles pour luy laisser libre l'aprouche des muses. Vn seul Prince ton voisin se veoid au monde leur fauorir. Mais plus par miracle & par bon heur que pour estre telles faueurs propres & essentielles du sceptre: C'est pourquoy ie ne suis pas d'aduis que tu laisses le soing de tes affaires, pour arrester ton esprit a ces occupations. Contente toy des deux autres pour estude, de celles cy pour ieu & diuertissement.

Mais d'autant que le grand soing qui accompagne la principauté, ne te pourroit encores tousiours donner le loisir de vacquer autant qu'il te seroit bien requis a ceste estude. Ie suis d'aduis que tu approches de ton oreille, personnes sages, qui avec la science marient la probité, pour t'entretenir ordinairement de telles leçons, & qu'ils en prissent les themes sur les occasions: Les fruiëts t'en seroient plus aisez a cueillir, de meilleur goust: & la digestion plus facile. Plusieurs grands Princes se sont façonnez par ce moyen que leur vie trauersée eust autremët diuertie de ces exercices, entre autres le Roy François premier l'vn de tes predecesseurs. Et bien qu'ils en vsassent

comme d'un esbatement apres leurs grandes occupations, si n'ont ils pas laissé d'en tirer de grands aduantages. Et peut estre plus certains que des liures qui ne repliquent point : desquels on ne peut prendre que ce qu'ils baillent. Ou en ces deuis & pour parler par les difficultez & contraires raisons qui sont obiectees, le suc & la substance du discours se tire plus exactement, se conçoit & s'imprime plus solidement. Et bien que ce fruit soit grand en toute maniere, si est ce qu'un autre le suit plus important que tu en peux aussi recueillir. Le souverain pouuoir des Princes est en eux comme un torrent, qui par son impetuosité rompt quelquesfois ses digues s'il n'est retenu par quelque puissance plus forte ou de leur part ou de l'autruy. De leur part la raison s'y oppose: mais elle n'a pas tousiours la force de son costé: Les passions l'emportent, les richesses & la splendeur entreulênét qui brise qui fracasse ce qu'il y a d'étier en eux. En ces rauages il faut que le secours d'autruy interuiennent. Et ce sera celluy de ces sages qui par leurs exortations ordinaires, te feront des ouriers diligens, pour reparrer promptement les bresches par lesquelles tu auras fait eau. Mais aussi mon fils, comme ie te conseille de t'en assister, aussi fay-ie de les en croire. Car inutilement aurois tu les oreilles battues de leurs voix, si comme d'un vaisseau percé en mille parts elles s'escoulent. Il faut

que tout ainsi que fidellement ils se presente-
ront pour te secourir, tu reçois aussi beni-
gnement leur secours: Non seulement que tu
le reçois, Mais que tu les y conuies, & leur
tesmoignes & de parolles & d'effect, combien
tu agrees leurs remonstrances. Leur donnant
cette prerogatiue de te les faire librement, &
d'vser de termes propres & significatifs pour
t'en persuader l'vtilité. Autrement tu ne pour-
rois tirer le bien qui t'en seroit assure, si par ta
rudesse ou mauuaise humeur, ils estoient in-
timidez ou autrement tempeschez de le faire. Et
cela te seroit vn grand tesmoignage de ruyne:
car le salut de celuy est bien desesperé, duquel
les oreilles sont fermées a la verité, & ne la peut
ouyr de ses amys. Mais l'importace est au choix
que tu en feras: choix qui n'est pas si aisé que tu
le doibue mettre en indifferance. Tels portent
visage de philosophe qui n'en ont que l'appa-
rance. Je suis d'aduis que tu les prennes tels,
qu'ils ayent plustost la teste bien faicte que
pleine: qu'ils soient plus gens de bien, que sca-
uants, néantmoins que les deux y soient requis
s'il se peut, mais plus l'vn que l'autre. Esloignes
en ces chatemites dont le discours ne sent que
le cloistre, qui donne plustost lieu a la super-
stition qu'a la vraye crainte de Dieu. Fay toy
entretenir de science consonante a la qualité
que tu tiens. Il est indecent au Prince de faire
l'hermite, ses parolles & ses actions doibuen-

estre Royalles & magnificques qui ne laissent toutesfois de compatir avec la pieté : La Royauté & la prophetie estans sœurs germaines qui concurrent facilement en mesme fins. Ces personnages donc ieront pour t'accompagner en toutes tes actions & publicques, & priuees pour icelles contreroller & censurer en leurs deffauts : & pour t'estre entretien serieux & ordinaire. Mais principalement es publicques, où la coustume a permis que tu sois veu : & sur toutes celle la en tes repas comme celles qui se font avec repos sans agitation : Et ou mesmes cest entretien sera tres vtile a ta santé, par le temps que le plaisir que tu y receuras, donnera a la digestion de tes viandes. Dont tu pourras tirer ce double profit, que ton ame y sera repeuë comme ton corps. Mais vray le principal que de ceste eschele de vettu, vn odeur s'espan dra sur les assistans domestiques, regnicolles, estrangers, qui ordinairement accompagnent telles actions, duquel odeur la suauité redondera sur toy, a ta gloire. Le porte avec desplaisir l'indiscretion qui s'y veoid, & voudrois de bon cœur ou que ceste ieunesse qui te suit en fust esloignee, ou du moins qu'elle se continst. Ces actions ne sont pas de son gibier : & ne pèse point que si Diogene viuoit, il n'en souffletast leurs pedagogues, il faut qu'ils cedent aux barbes grises, & qu'ils remettent leurs ieunes & folastres entretiens, aux exercices priuez, qui

font ordonnez pour passetemps & relasche à l'esprit. Là tout doit faire ioug, tout ployer au respect. Et tellemēt disposer ceste heure qu'il ne s'y parle que de vertus, que d'Empires, que de conquestes.

Je ne te parle point de l'eloquence encore que ce soit vne qualité de grand lustre en vn Prince: Mais pource qu'elle ne luy est pas necessaire. Il me suffist de t'inuiter au bien dire. Les Roys n'ont pas besoing de ces parties d'oraison, qui se concilient les affections qui persuadēt. Ce leur est assez de bien commander & pour le faire de se bien exprimer. Il te faut dōc exercer à cela afin de corriger autaut qu'il se pourra cete breueté de lāgue qui t'est naturelle & tu le peux avec le soing, & la patience que tu y voudras aporter. Acommodāt la prōptitude de tes cōceptions, à la difficulté de tes paroles, & traïnant plustost quelque peu leur prononciatiō affin de donner plus de temps à ta langue de les proferer. C'est le moyē qu'il t'y faut tenir. C'este habitude sans doubtte t'y fera trouuer la facilité. Et tu le doibs souhaitter de tant plus mon fils, Que si ceste qualité est belle & necessaire en tous hommes pour la societé d'entr'eux, elle l'est aux Princes par excellence pour l'importance de leurs negociations, qui les obligent à s'en seruir plus ordinairement, ou es ambassades, ou es conseils, ou es remon-

stances & supplications qui leur sont faictes, & autres rencontres que le temps & l'occasion faict naistre.

Or mon fils, apres que tu te seras pourueu de vertu & de moyens pour l'entretenir. Que tu auras faict prouision de nourriture à ton esprit, il te sera bon aussi de rechercher de la dispositiō, & des exercices propres pour la fortifier. Disposition qui sera & pour te conseruer en la bonne temperature où tu es né, & pour la bienseance de ta personne. Pour t'en donner d'agteable, & vtille. Entre tous les exercices qui t'y peuuent ayder, ie n'en trouue point de plus decent que celuy de monter à cheual: comme tout Martial qu'il est, & plein de generosité, honneste & tres scāt à personne de ta cōdition: Outre le seruice qu'il fait aux necessitez de la guerre, & l'admiration qu'il donne aux peuples du Prince qu'ils voyent s'en seruir dignement; Estant celuy d'être tous, auquel il leur doit paroistte le plus. Celuy de la chasse le suit de pres, il est masse & genereux, pourueu que la chasse te contente, sans te delecter par trop au sang des animaux poursuiuis. De là peu à peu on verse dans la cruauté. De l'effusion du sang des bestes, on vient à celuy des hommes. Je suis neantmoins d'aduis que tu t'y exerces, y gardant moderation. Car cest exercice violent endurecit à la peine, celuy qui en vze, pour

ne la redouter aux occasions importantes où elle est nécessaire. Les autres exercices, l'escrime, la dance, la paulme, les instrumens, sont biens seants. Mais plus bien seants, que nécessaires: bié plus encores aux hommes priuez, qu'aux Princes. Ils en doiuent vser comme de ieu & d'esbats sans y donner trop de veille, trop d'assiduité. En l'vsage d'iceux trop affecté. Cét Empereur Ro. au lieu de la gloire qu'il en cherchoit: n'é réporta que de la hôte. Tu t'y exerceras donc, mô fils plus pour te diuertir, que pour y exceller. Je ne te parle point des autres ieux, à quoy les ieunes enfans s'esbattent. Car n'estant plus de ce rang, il te seroit honteux & messeant de t'y produire, bien que ceux de ton age le fissent. Estant Roy il te faut des exercices plus serieux. Ceux la sont indignes de la qualité que tu portes.

Mais particulièrement ce veux i et aduertiren cet endroit; de ne donner pas tant de lieu au plaisir de la Musique, que ton ame s'en peust lacher & amolir. Ceste volupté, bien qu'elle n'entre que par les oreilles, si n'est elle pas moins dangereuse prise immoderémēt. Elle sert de disposif aux autres sens, pour les acheminer au vice, De là celuy du liēt, celuy de la bouche prennent leur naissance. C'est vn charme qui peu à peu vient saisir l'ame & l'entraîne insensiblement aux mauuaises pensees, & de la aux actions. C'est pourquoy, mon fils, ie te conseilie de t'en faire seruir moderément, n'imittant ces delicats, qui

ne peuuent ou ne veulent prendre repos qu'en ce chatouillemēt. L'vniue remede contre l'impuissance du dormir, est le coucher tard, le leuer matin, & le travail du iour. Ceste harmonie lasciuē & dissoluē, endort les sens, & rend ceux qu'elle touche effeminez, & inhabiles à toute action genereuse. Ce n'est pas que ie te voulusse entierement priuer de ce plaisir. Mais il te le faut prendre avec telle mesure, que tu n'en face vne ordinaire. Les Trompettes & les Claitons sont l'harmonie conuenable aux Prince, comme celle qui anime le courage, l'enflamme & le dispose au mestier de Mars: Mestier du Prince magnanime.

Quand aux gestes de ta personne tu n'y dois rechercher aucune affectation? la seule nature y doit estre employée, si ce n'est qu'il y parust quelque vice trop elloigé de la bien seance? en ce cas tu le deuras composer, en sorte toutefois, que l'artifice ne s'en recognoisse point. La qualité de Roy donnant assez de Maiesté à qui en est honoré, sans en affecter la myne avec contrainte. Ridicule en cela cēt autre Empereur, qui pensoit se rendre plus venerable, tenant son corps tendu à vne seule assiete sans mouuement: & que la voix enflée, le regard fier la morgue indecente fussent proprietiez conuenables à la Maieste de l'Empire. Reiet-te, mon fils, ceste seruitude qui est plus sortable à vn Comedien qu'à vn Roy. Mais compose tellement

toutes tes façons de faire, qu'elles ne puissent donner matiere ny subiect de moquerie. Specialement aux actions de ceremonie, ou ta Maiesté deura paroistre ce quelle est. Observant avec soyn de ny cōmettre chose quelconque incedente. Te ressouenant que les yeux des assistās sont sur toy qui epiloguent les moindres mouuements que tu faces. En vn mot bien que tū sois ieune d'ans: Il t'y faut paroistre antien & corriger par la dignité de la charge, que tu exerces le defaut du tēps & des annees. Que ce soit neātmoins en sorte que ceste retenue ne te puisse estre imputee à gloire. Car l'arrogance qui n'aime rien que soy, demeure avec solitude. Pour en diuertir le iugement, accompagne la de serenité de visage & gayeté, c'est vn puissant charme pour attirer les cœurs. Et pour ce que (comme dit le Sage.) *C'est vie que le visage serain du Roy. Et sa beneuolence est cōme la nuee espendant pluye tardive.* Je trouue bon que quelquefois tu te presentes à ton peuple. Et que par toutes apparences amiables tu leur resmoignes l'amour que tu as pour eux. Le peuple sur lequel tu es estably ayant cela de particulier qu'il veut veoir ces Princes. Comme il les ayme, il veut estre aymé d'eux; & ne le penseroit pas estre s'ils luy cachent leur face; qui leur est comme la face de Dieu. Et s'il ne se presente des occasions publiques où tu le puisse faire; ie suis d'aduis que tu en faces naistre de fois à autre, comme des cour

ses de bague, des iouſtes, des tournois, & autres ieux ou la dexterité & adreſſe d'un caualier peut paroître. Telles galanteries eſmeuent infinie-
mēt les courages des peuples enuers leurs Prin-
ces. La Maieſté deſquels leur eſt en plus grande reuerence par la gentilleſſe & bonne grace de leur action. Non que ie vouluſſe que tu en pro-
ſtituaſſes l'vſage pour t'aſſeruir à meſme loix que les autres; mais que tu y paruſſes par humeur, & que le peu que tu feras ſoit tel, qu'il uaille pour dōner de l'admiration. Mais ſur tout dōne toy garde qu'ẽ tes actions publiques, ny meſmes es priuees tu affectes par trop la remarque de ta dignité par tes habits, & telles autres choſes externes. C'eſt vne preuue de puſillanimité & foibleſſe de cœur. Les Roys ſont aſſez notables, par ce qu'il ſont ſans recourir à des eſtoffes. Ils doiuent plus peroître par leur ſuitte que par eux meſmes. Par là leurs Maieſtez ſont plus Auguſtes que par les clinquans. Ce n'eſt pas auſſi que de ceſte extremité, ie vueille que tu tombes en ſon contraire. S'il ſe rencontre es Princes on y iuge de l'humeur & de la fantaſie qui les rend meſpritables. Gardes y la mediocrité.

Mais encores (mon fils) te veũx-ie aduertir de ne te rendre pas ſi populaire en ces actions que l'on y remarquait de la ſeruitude & affectation. Il faut que ceſte bienveillance externe ſoit neantmoins accōpagnée de maieſté. Et que par le meſlange des deux tu en faces vne cōpoſition

cōuenable. D'ailleurs que ceste excessiue facilité donneroit trop de prise aux meschans sur ta personne, pour en mésuser, au grād preiudice de tō Estat. Car encores que la crainte soit vne mauuaise garde de longue dominatiō: Si est ce que la defiance est aussi mere de seureté. Si biē qu'il sera bō pour éuiter le nō del'vne&de l'autre, que tu te faces tousiours accompagner hōnestemēt & que ceux qui seront commis à la garde de ta personne, obseruent de n'en laisser approcher les incogneus. Tu sçay, mon cher amy, pourquoy ie te le dis. Le trop de confiance m'a reduit où ie suis dix ans auant le temps. Euites-en les occasions; il sera meilleur, & pour toy & pour ton peuple, que tu sois moins communicable que trop facile en telles choses.

Voila mon fils, ce que i'estime vtile à decent à ta personne pour te rendre tel que ie te souhaite afin que par le moien de ces bonnes conditions & honnestes qualitez tu puisses estre aimé de tes peuples: & que la bonne opinion qu'ils auront de ta preud'homme & valeur, leur soit vn moien defficace pour se laisser conduire sous la bonne foy de tes commandemens. Et ces entrees à la verité seront agreables & illustres: Mais ce n'est pas encores assez. Biē que Roy & grād Roy, sous la main duquel ploye vn nombre infiny de peuples, si est-ce que tu n'es pas exempt d'obligations & de deuoirs, tu les bien des accidentels non des naturels, & ces derniers

comprennent en toy tous les autres. Le premier & le principal est celuy que tu dois à ton peuple, Comme apres Dieu le seul obiect de ta dignité, Celuy sans lequel le sceptre ne t'appartient pas, sans lequel tu ne peux estre Roy. Obligé donc par ce deuoir à preferer son bien à tout autre consideration que ce soit. Le second est celuy auquel la nature te lie enuers la Royne ta mere, comme celle qui ta donné l'estre, qui à beaucoup souffert pour toy, qui ta beaucoup aymé. Et celuy la, mon fils, t'enioint a peine de violer toutes loix, de l'aymer de la cherir, de l'honorer, eomme ie le veux aussi & te le commande : Mais en sorte toutes-fois que l'amour de la Royauté excede celui de la filliation : l'amour du public celui du particulier. Ie suis d'avis que l'aymât comme tu dois, tu luy face part de tes secrets : que tu prennes ses bons aduis & conseils & en vses : que tu la soulages du grand faix qu'elle a porté en l'administration de ton Estat pendant ton bas aage, y portant l'espaule à ton rang. Que tu la soulages dis-je pour en prendre toy mesmes la conduicte & l'en descharger. Il est temps que tu y contribues & ton soin & ta vigilance tu feras vn acte de bon fils & encores plus de bon Roy. Pour lequel, (outre la gloire des hommes) Tu seras beny de Dieu & de longueur de iours & de felicité de regne.

Les Princes de ton sang suyuent comme ceux d'entre tes subiects qui te touchent de

plus pres : Aussi veux-ie que tu les aymes & cheriffes comme tes parens , yffus de mesme sang que toy , non seulement que tu les cheriffes mais que tu tienne la main , qu'ils soient honorez autant que leur qualité le requiert. Tu les receuras volontiers en tes secrets, & ne permettras que chose de conséquence, s'execute sans leur aduis & conseil, comme interressez qu'ils sont au bien de l'Estat qui t'est commis. Outre l'honneur qu'ils te feront par leur presence, ils te feront de fermes arcq-boutans à ton auctorité: & ouriers tres vtils avec toy, pour donner forme à ce bien que ie te souhaitte. Mais tout ainsi que leur entremise te peut beaucoup seruir à ce dessein: aussi veux ie que tu les auctorises de tout ton pouuoir, comme principaux membres du corps dont tu es le chef. Ne permettant que leur rang soit mis en cōpromis ou balancé avec qui que ce soit. Au contraire que chacun de tes subiects leur rende la soubmission l'honneur & la reuèrence condigne à personnes tant esleues. Ie te dis cecy, mon fils, d'autant que telles personnes souffrent avec impatièce, le rebut qu'on fait d'eux, non sans raison, (veu ce qu'ils sont) Ie le sçay par mon experience propre. I'ay passé le plus entier de ma vie en ceste condition, sous les deux regnes precedens le mien, par les artifices des ennemis & corrupteurs de l'Estat: Et auparauant moy, mon pere & mes oncles: Toute la France le sçait, elle en a ressentuy les ruynes

Que cela te face souuenir, que quiconque te portera à mesme Conseil, n'est pas ton amy, n'y ton seruiteur, & qu'il a du dessein de t'engouffrer en quelque sinistre & miserable accidēt. Car outre l'iniustice & le mal qui en reuiet: Voila ce qui en reüssit que les seruiteurs prenās leurs places vsurpēt tāt d'authorité pres du Prince qui les aproche, qu'en fin s'il n'y prend garde, il se void supplanté, & de maistre deuiet valet; Ou du moins tellement bridé en ses volontez, que d'vne verité qu'il estoit, il se void vne image sans autre forme que celle qui leur plaist. Tu as de cela des exemples antiens, & aucuns qui ne sont pas fort esloignez, & que i'ay veus de mes yeux. Euites en l'vfrage, mon fils, comme de la pire chose qui te peust arriuer; & ne permets que ces testes éminentes soient comme le iouet à la fortune, & que sous le pretexte de ton autorité, on les face seruir de faquins aux passiōs de ceux qui se deuroient sentir trop honorez de les seruir. Plustost, mō cher amy, traictes les humainement, reçouy les en tes Conseils: Honore les des charges importantes de ton Estat & de tes bienfaits. Et leur témoignes par toutes aparāces externes l'estat que tu fais d'eux. Cette procedure ne tire point le repentir après soy comme l'autre. Et ne croy pas qu'il t'en peust mes-auer nir, tous les peuples estans en mesme conformité d'affection vers toy. Outre que la nature & leur interest les oblige à rechercher le bien

bien de l'Etat qu'ils sont capables de posséder. N'être point en ombrage d'eux mal à propos. La défiance engendre hayne de part & d'autre. Mais si tu as de bons aduis & bien verifiez de leurs attentats: Retranche les courageusement s'ils sont de telle consequence qu'ils meritent la violēce. Bien que tes proches parens ils ne laissent de t'estre suiets, & de personnes & de biens: & partant t'est il possible de les corriger en l'vn & en l'autre. Garde toy biē toutesfois de recevoir cōtre eux de faux r'apports sans prendre de ceux qui te les feront de grādes precautions pour la verité. Car comme ces testes sont esleuees par dessus les autres: Elles sont aussi plus en veuë à la calōnie. Ils n'ōt pas seulement à rendre cōpte de ce qu'ils font en public; On void mesmes iusques dans leurs lits. Je me souuiens à ce sujet d'auoir leu: Que ceux d'Athenes reprochoient en Cinion qu'il aimoit le vin. Les Romains ne trouuans autre chose à dire en Scipion, le blasmoient de trop dormir: & les ennemis de Pompee le grand luy reprochoient qu'il grattoit sa teste du bout du doit. Aussi en telles personnes les simples apparēces sont prises pour le mal mesme: Et comme vne lentille sur le nez est plus en veue qu'vne balafre en tout le corps: De mesmes es Princes, les fautes legeres de soy paroissent grandes pour l'opinion imprimée es

esprits des hommes, que ceux qui sont naitels doibuent estre exempts de toutes fautes & imperfections.

Quant aux Seigneurs de ta Cour & autres nobles de ton Royaume, ie veux bien que tu les aymes comme ton bras droit, ceux par la force desquels est deffendu ton honneur & ta liberté. Qui te seruent avec plus d'assiduité & de courage. Mais toutesfois plustot par leur merite & l'vtilité de leurs seruices que par l'antienneté & Noblesse de leurs maisons. De qu'elle extraction qu'ils soient ils te sont seruiteurs obligez à fidelité & affection, pour cela sont ils nobles & affranchis des autres charges publicques. Careffe de l'œil de la main & de la langue les plus vertueux d'entre eux. Aduance les plus dignes aux charges dont tu pense-
ras qu'ils s'acquitteront le mieux: Mais retenant tousiours par deuerstoy le pouuoir de les en deposer s'ils le meritent. Sur tout garde toy de les tant auctoriser que tu ne puisses quand bon te semblera reprendre a toy l'auctorité qu'ils auront euë. Les pouuoirs extraordinaires & continuez les chatouillent quelquefois; & les inuite à retenir de force ou d'artifice ce qui leur est octroyé de grace: La douceur du commandement estant vn leurre puissant aux Esprits ambitieux pour entreprendre. Prend donc garde, mon fils, de les establir en

sorte qu'ils despendent tousiours de toy. Et
 tiën pour maxime de ne continuer iamais les
 grandes charges & honneurs en mesmes fa-
 milles. Bannis en l'vsage des suruiuances, sup-
 prime celles qui sont accordees. C'est vne in-
 uëtion pernicieuse que l'exces de faueur à mis
 sus qui offusque le plus beau fleurõ de ta cou-
 rõne & l'ëpesche de s'espanoüir à son gré. Re-
 tranches en les retenuës, & que les seuls vac-
 quans donnent lieu à l'esperance. I'en ay to-
 leré l'vsage, mais ie m'en repens. Ce ne sont
 que subiets d'inportunitez, de riottes entr'eux
 & de mescontentemens de toy, par l'interuen-
 tion de tes volontez en la preference: Chacun
 des pretendans s'estimant aussi dignë que son
 compagnon. Pour les Gouverneurs dispence
 les en sorte, que le courage, les seruices, & la
 fidelité soient la reigle de ton choix. Mais
 encores fais y ceste obseruation de ne les con-
 ferer à ceux qui ont leur bien & leurs alliances
 dans les Prouinces. Change les d'air pour en
 estre serui vtillement. Ils le font de tant plus
 exactement que veillez, & espiez de la ialousie
 des autres. Autrement ils s'en seruent comme
 d'heritage aux despens de toy & de ton peu-
 ple. Que les estrangiers en soient entierement
 exclus, & par loy formelle, que pource, ie suis
 d'aduis que tu face. Coupe le pied à la fortune
 de ceux qui voguent en ta Cour, & tellement

que la memoire s'en perde à iamais. Ils ne font qu'en scandalle à tous tes peuples. Qu'elle assure pour les introduire en tes forteresses, en ses places dont la conqueste m'a tant costé de sang & de peines. De les honorer des charges qui sont comme les bras de l'Estat, eux qui n'en eurent iamais, ny pour ton seruice, ny pour les armes ? C'est en vain qu'on pense joindre au corps mutillé vn membre estranger: au lieu de reprendre la chair viue, il l'a galle, il la pourrit. Souuien toy de Campobasso de mesme nation, en l'armée du Duc de Bourgogne, à Nancy : & de Montecucullo pres du Roy François premier. Il ne t'en faut pas attendre moins de ceux-cy: la seule occasion & le subiect leur manque. Retranches en les causes, mon fils, & te diligente. Esloignes de ta Cour ceste Noblesse bastarde, qui prefere sa folle superstition au salut de son Roy, & s'efforce autant qu'elle peut par les souffrances & laschetes d'introduire dans ton Estat, vne superiorité estrangere: pour laquelle destruire les peres eussent passé courageusement toutes difficultez. Remarque la & qu'a iamais elle te soit puante, comme indigne qu'elle est du nom qu'elle porte.

Mais mon grand amy ce ne sera pas assez de t'estre comporté comme dessus, vers les seigneurs de ta Cour & tes nobles, si tu ne

travailles à les destourner de ceste furieuse rage qui les domine, par laquelle ils sont iournellemēt emportez à se deffaire & destruire les vns & les autres, sous couleur de ce vain & imaginaire point d'honneur, duquel ils sont si cruellement chatouillez. Idolatrans avec luy autant de fois qu'ils se prostituent à ceste boucherie comme en holocauste d'eux mesme, & de leurs Prochains. Outre que Dieu y est grandement offencé par la ruyne de ses creatures: la nature y est violée, & la Maiesté des Roys grandement blessée, auxquels par priuilege special, est donnée iurisdiction sur les hommes: si bien que qui les meurtrit entreprend sur leur auctorité. mais voicy qui t'est particulier, que ces courages t'emportent vn grand nombre de gaillarde Noblesse, qui autrement te seroit vn ayde tres-vtille pour la deffence de ton Estat. Outre ceste inhumanité qui engage à la protection de son honneur, autre vailleure que la sienne propre: & que Dieu n'approuuant pas telles voyes, l'innocent le plus homme de bien, le plus genereux courage tombe ordinairement dans le hazard de telles armes; le temeraire y ayant autant d'auantage que le plus experimenté, s'il se resoud de mourir en tuant. Je sçay le travail qu'il te faudra prendre pour destraciner ceste sottete erreur des esprits de ce genre d'hommes:

Erreur enuiellie, & qui par son grād aage leur
 est passée en coustume qui a force de loy. I'y
 ay contribué viuant de mes peines autāt qu'il
 m'a esté possible. I'en ay fait des Edits authen-
 tiques, des sermens solempnels que i'ay obser-
 uez autant que la malice du siecle me la peu
 permettre: neantmoins avec peu de succeds:
 Cela par vn excedz de bonté & de clemen-
 ce qui a tousiours dominé mes affections, qui
 m'a empesché de me roidir comme ie deuois
 contre les importunitéz de mes Courtisans.
 Mais mon cher amy, puis que Dieu t'a destiné
 pour entier restaurateur de c'est Estat: il te
 faut employer courageusemēt toutes tes for-
 ces souueraines pour arrester le cours de ce
 mal abominable, afin qu'il ne passe outre, &
 ne corrompe ce qui te reste de sain. Pour y
 paruenir. Je suis d'aduis, puis que les malades
 sont desesperez iusques là, qu'ils arrachent les
 plus doux appareils & les deschirent, que tu
 les traittes en maniacques, & que la rigueur
 face ce que n'a peu faire l'humanité. Tu fe-
 ras donc mon fils vn Edit perpetuel & irre-
 uocable, par lequel deffences soient faictes à
 toutes personnes de quelque qualité qu'elles
 soient, nobles & roturiers, d'appeller ou faire
 appeller, qui que ce soit, pour tirer raison par
 les duels des offences priuees sans au prela-
 ble t'en auoir demandé permission ou à tes,

Connestable & Marefchaux de France: auf-
 quels tu enioindras de te le faire ſçauoir. pour
 eſtre les offences legeres appoinctees à peine
 de la vie, & celles qui pour leur aygreur ne
 pourroient tomber en termes d'accord, per-
 mis le cōbat authentique avec les formalitez,
 qui ſe font autres fois obſeruees en tels cas, à
 la charge neantmoins que le vaincu, ſoit qu'il
 meure ou non, ſera conſiſqué de corps & de
 biens: Sa poſterité à iamais degradée du til-
 tre de nobleſſe, ſans eſperāce d'eſtre reſtablie.
 Faisant tres-expreſſes inhibitions, & defences
 à toutes perſonnes, de demander ou requerir
 pour eux, ou leur poſterité, aucun pardon ny
 rehabilitation aux meſmes peines, & ſans au-
 tre formalité. Les declarans tous atteints &
 conuaincus du crime de leze Maieſté: pour
 lequel leur procez leur ſera fait & parfait par
 tes officiers en la maniere accouſtumee. Et
 afin que ceſt Eedit ſoit irreuocable, & hors de
 toute excuſe d'ignorance: Il t'y faudra appor-
 ter ceſte ceremonie, qui le rendra de tant plus
 auguſte. Que tu conuoques de chacune de tes
 prouinces, deux Seigneurs des plus notables
 pour comparoir à certain iour prefix au lieu
 que tu leur auras deſtiné. Auquel en la preſen-
 ce des Princes de ton ſang, Officiers de ta Cou-
 ronne, de ton Parlement, & deſdits ſeigneurs
 notables: Tu iureras ſolemnellement, d'en-

retenir & obseruer de point en point ce regle
 mēt. Et afin d'obliger à mesme obseruation le
 corps de ta noblesse ; Tu feras faire le mesme
 serment ausdits Princes, officiers & seigneurs
 notables de l'accóplir pareillement ; en ce qui
 les regardera, Et tenir la main, chacun endroit
 soy qu'il n'y soit contreuenu. Et seront iceux
 Edit & sermēs publiez en tous tes Parlemēts,
 Baillages & Seneschauffées de ton Royaume,
 afin que ta volonté soit notoire à tous. Et en
 cas de contrauention. Enjoinct aux Gouuer-
 neurs des Prouinces à peine d'en respōdre, de
 faire executer tous actes de iustice necessaires:
 Vzant à cet effet des forces de la Prouince, au-
 tant que le merite du cas le requerra. Neant-
 moins, d'autant qu'il pouroit arriuer que pour
 repouffer la force, aucun seroit contrainct de
 mettre la main à l'espee, & tuer son assaillant,
 dont on pourroit inferer contrauētion. En ce
 cas, tu te reserueras le droit de grace ou par-
 don s'il y eschet : apres toutesfois deuē infor-
 mation faicte, & l'aduis sur ce de tes Officiers
 des lieux. Sans ses precautions, mon fils, il
 t'est impossible de veoir iamais la perfection
 d'vn œeuure si sainct: & bien que la surface en-
 semble disproportionnee, cruelle & inique: si
 sera elle trouuee par le bien qui en reüssira,
 douce, plaisante, equitable. Mais aussi te fau-
 dra il roidir à son execution, & que ceste loy

soit inuiolable aussi bien aux grands qu'aux petits, non comme les toilles d'araignes qui arrestent bien les moucherons, mais les gros frelons passent au trauers. Et tu en verras reussir cela que te voyant entier à ceste obseruation, nul sera si ozé de l'enfraindre.

Mais d'autant qu'il te seroit impossible de vacquer seul à tant d'affaires qu'un grand Estat comme le tien produit de iour en iour. Les défauts duquel il te seroit mal-aisé de cognoistre pour y pourueoir n'en pouuât auoir la cognoissance que par la bouche d'autrui, pour estre ta Maiesté tant esloignée du commun. Il te faut faire eslection de gens sages, consommez en tous affaires, dont la preud'homme te soit cogneuë, pour te seruir de conseil ordinaire es affaires de iustice & de police. La difficulté est grande au choix, & m'y trouue plus empesché qu'en quelque autre aduis que ie te donne. D'autant que le naturel de l'homme, est tel qu'il change volontiers de vie, selon les occurrences de biens ou d'honneurs qui luy arriuent s'il n'est de nature excellente, & par-dessus la commune, de sorte qu'en ce choix il y a du hazard & de l'incertitude. Mesmes que les vices prennent quelquesfois le masque des vertus, dont ils s'aydent si à propos qu'il est malaisé de descouuir la fausseté. Si faut il en faire l'espreuue: & aduiser sur tout de n'auoir esgard en ce-

ste eslection qu'à la bonne renommee de ceux que tu y admetteras sans consideration de noblesse ou affection particuliere de toy. Il te suffira s'ils sont vertueux. C'est la vraye noblesse & l'vnicque obiect du vray amour. Sans celle cy l'autre est sterile & indigne de l'affection du Prince. Mais si l'vne & l'autre se rencontre en mesme lieu, ie suis bien d'aduis que tu t'en ferue. Il y aura pour toy plus d'honneur & plus d'assurance, l'antienne Noblesse estant vne forte bride contre le vice, à ceux qui en sont illustrez. Mais pren garde que la faueur n'y en admette aucun. Ce sont autant de creatures acquises à ceux, à la recommandation de que tu les y auras introduicts, qui seront tousiours prests & appareillez de te tromper, & comme Macquereaux sales & vilains, prostituer à leur audace & importunitez, ou tes finances liquides, ou le pur sang de ton peuple. Que ta seule foy & leur vertu en soit le iuge. Esloignes en fort loing ces harpies qui s'y sont gliffées par ce moyen. Elles ne cesseront qu'elles ne t'ayent reduict au bissac. Car ils n'y sont entrez que pour raurir, & pour estre espions de brigandage à leurs maistres.

Pour le nombre que tu y deuras appeller, ie ne te le puis prescrire. Cela despend de la rencontre que tu feras. Il n'y en peut auoir trop s'ils sont gens de bien. Ce sera vn effect de ton

iugement, pour n'y receuoir que ceux qui en seront dignes. Mais comme il n'est pas qu'entre tous ces preud'hommes, il n'y en ait quelqu'vns plus excellens que les autres, soit en vertuz, en experience, ou en affection vers toy. Et dont la fidelité te fera mieux cogneuë, aussi veu-x-ie que d'entre iceux tu t'en eslizes aucuns pour conseillers es affaires plus secretes de ton Estat, que tu puisses consulter à toutes rencontres, ie dis aucuns expressement. D'autant qu'en ce conseil, ie ne tiens pas que le grád nombre y soit requis. Le silence estant ennemy de la multitude. Et en affaires, dont ie parle, qui sont la quinte essance de toutes, & important à la conseruation de l'Estat. Le secret y est du tout necessaire. C'est pourquoy ie pense qu'il te suffira d'y en appeller six d'entre eux du nombre desquels sera celuy des Princes de ton sang que tu en iugeras plus capable & plus affectionné à ton seruice, afin qu'en cas d'esgalité en voix, la tienne face le contrepoids es choses qui y seront concertees. A ceux la tu deburas ouurir ton cœur, & comme verser dās leur seing tes affections, ne leur cachant rien de tes desseings & entreprises. Mais plustost n'en faisant aucune sans la leur auoir au prealable communiquee, & sur icelle pris leur bon aduis & conseil. Les heureux succes en seront mieux receus & les mauuais plus tolerez, & moings

blasmez : Au moings y gaigneras tu ce point
 que le mal ne t'en fera point imputé. En ce
 Conseil garde toy bien d'y admettre aucuns
 estrangers ou Ecclesiastiques tes secrets cour-
 roient fortune d'estre d'iuulguez : De ceux là
 où la nature & la naissance les a liez d'amour.
 De ceux cy où l'vnité de foy les oblige. Ny re-
 çois que les naturels; & encores d'entre eux
 que ceux qui ne sont abstraits à autre obliga-
 tion que la tienne. Mais encor de ce petit nom-
 bre voudroy-ie eslire vn personnage pour les
 affaires, sur lequel tu te puisse reposer. Person-
 nage munny de qualitez propres à vn fardeau si
 pesant. Courageux, vigilant, œconome. Du
 tout affectionné au seruire de toy & de ton
 Estat. Personnage vn second toy-mesme. Le-
 quel pour ce faire tu auctoriseras en iustice en-
 uers tous & contre tous. Autrement le seruire
 que tu voudras de luy pourroit estre empesché
 par l'audace & menaces des plusgrâds. A celuy
 cy ie voudrois donner la direction principale
 de toutes les finances de l'Estat, de quelque na-
 ture qu'elles soient, sans les ordonnances du-
 quel aucunes choses ne peussent estre acquit-
 tees. Et dont il te seroit responsable de sa teste.
 Je dis notamment de toutes : d'autant qu'ainsi
 qu'elles se sont maniees de tous temps en cest
 Estat, il y a certaine liaison qui les entretient &
 les fait despendre les vnes des autres qui don-

ne plus de facilité à vn seul de les regler qu'à plusieurs, d'ailleurs que plus facilement il t'en rendra compte sans estre receu à aucune excuse puis que tout le mal que y pourroit estre sera de luy seul. Mais ie desire que ce personnage esleu depende entierement de toy. C'est à dire que sa naissance ou son extraction ne luy donne d'elle mesme tant de créance dans ton estat qu'il y eust danger que ce surcroist d'autorité, luy fust vne eschelle pour attenter quelque chose à ton preiudice. Ce n'est pas aussi que ie vueille qu'il soit de maison si basse qu'il en fust mesprisé il te le faut seigneur ou gentil-homme qualifié, & tel qu'il se puisse iustement esgaller à tous (fors tes Princes) par sa noblesse & son courage. En tel homme le hazard n'est pas si grand: & te sera aussi aysé de la battre (s'il le merite) comme tu l'auras esleué. Ce que tu ne pourrois faire si aisement, ceste administration estant tombee en mains naturellement puissantes, sans causer en l'estat du trouble & de l'alteration. Et afin qu'il ait tout sujet de te bien seruir. Tu deburas exercer en luy tes liberalitez L'honorant des charges & dignitez de ta Couronne. Outre que tes bien faictes eschaufferont son courage à te bien seruir. Celly sera vn moyen pour s'auctoriser en la conduite de tes affaires sans quoy il ny peut vacquer que laschement: & son traual te demeu-

rer infructueux. Mais comme il est impossible qu'un tel homme puisse tellement verser en ceste charge, qu'il ne trouue beaucoup d'accusateurs de ses plus sinceres actions. Tu ne deburas pas croire facilement aux rapports qui t'en pourront estre faictz. Et bien qu'en quelques poincts ils fussent veritables, si t'en faut il supporter les deffaux pourueu qu'ils ne soiēt tels que ton estat en souffre. Il est malaisé que telles gens qui ont tout en main puissent marcher si droictement qu'ils ne versent quelques fois. Tu ne laisseras pourtant de luy faire sentir les aduertissemens qui t'en sont donnez avec protestation toutesfois de n'en rien croire, afin que ce traict de deffiance ne le refroidist en sa conduicte. Neantmoins s'il est homme de bien & qu'il t'ayme : Ce peu que tu luy en auras dict sera defficace assez puissante pour le retenir. Je me suis fort bien trouué de telles pratiques, & croy que sans ce moyen il m'eust esté du tout impossible de paruenir au restablissement de ton estat qui m'auoit esté laissé avec tant de necessité, tant de desordre, & de confusion que ie me suis maintes fois estonné du succez. Il est vray que si j'ay traouillé en cete recherche. Iay esté heureux en la rencontre. Et si tu m'en croy tu te seruiras encores du mesme Ministre que i'auois appelé à ceste fin. Je n'en ay point congneu de plus vniuersel, de

plus fidelle , ny de plus courageux m'asseurant que s'il à dignement seruy le pere, il fera le mesme au fils. Par ce moyen tu feras d'vne pierre deux coups, oultre le soulagement que tu en receuras, & l'assurance que tu pourras prendre de sa fidelité & capacité par l'espreuve que i'en ay faicte. Il ne te sera besoing d'estendre sur luy tes liberalitez, ayant esté comblé des miennes. Et d'abondāt te sera comme vn vent, fort & violent qui dissipera en peu d'heure ces nuages de confusion qui troublent ton estat: & chassera bien loing de toy les sauterelles que leur corruption y a produites, & que sous leur obscurité deuorent la substāce de toy & de ton pauvre peuple. Tu le dois faire de tant plus mon fils, que ceste rencontre ne se fait pas à douzaines: Et doute qu'en tout le reste de ton Estat, tu en peusses trouuer vn autre qui luy fust pareil pour ce dessein: La resolutiō en doit estre prise de toy sans autre conseil que le mien, & mon vsage. Car ie ne doute point que ceux qui administrent, n'improuent cest aduis, afin de n'estre empeschez au bastiment de leurs affaires. Mais la seule comparaiſon de mon regne au tien, iusques icy, te peut ayder à passer ceste carriere, & a fermer la bouche à tous ceux qui seront d'aduis contraire. Tu sçauras vn iour (si tu prens la peine de t'en informer) l'estat auquel ie t'ay laissé; & celuy où tu es

entré : Cest examen sans doute te fera suivre ma piste, puis qu'en icelle tu trouueras le mieux. Mais depesche toy d'y vacquer avec le temps, la confuzion augmente, qui sera de tant plus mal aisee à diuertir qu'elle croistra en vieillissant, & que les moyens te pourront manquer de le faire avec les biens que tu en recueilleras, la gloire t'en demeurera, & à ton Estat la paix. C'est ainsi que ie la luy ay acquise. Ma dextre apres Dieu y auoit donné les commencemens : Mais cest ordre & conduite y a donné la perfection, autant que la brefueté de ma vie l'à peu permettre. Vzes en donc, mon fils, & m'en croy.

Pour le seruicé de ta personne; Maintiens les seruiteurs qui m'ont de tout temps fidellement seruy, & qui sont encores capables de continuer. Ie me suis bien peu trompé au choix. Si leur aage les en dispence. Reçoy y leurs enfans. Ceste chaisne de seruice du pere au fils, est & plus affectionnee & plus asseuree. Fay leur du bien aux occasions, encores mesmes qu'ils ne t'en requissent. Ceste preuention les obligera de tant plus fort à te bien seruir, qu'elle leur fera vne preuue suffisante, & du contentement que tu auras de leurs seruices, & du soin vers eux. Retranche ceste venalité qui y est entree, & que dore nauât la seule fidelité te les donne. Prenant la peine de te faire informer de l'extraction

tion de ceux qu'on te presente, & de leur vie. Ceste precaution y est bien necessaire, veu l'importance de leurs seruices, qui regardent ta personne, & en icelle ton Estat.

Or mon grand amy, ie pense t'auoir amplement informé de ce que tu dois faire au choix des officiers de ta Cour: Il me reste à t'aduertir de ce que tu y dois euitier. Et à cecy pource qu'il y a grande difficulté à recognoistre les hōmes. Il t'y faudra vacquer exactement. Car la vertu & le vice, bien qu'opposez, si ont ils quelque apparence de conformité, s'ils tombent en subiects, fins & malicieux. Sur tous le flatteur t'y fera infiniment preiudiciable, comme celuy qui portant visage d'amy, est le pire ennemy que tu puisse auoir. L'homme estāt de sa nature tant amy de soy mesme qu'il escoute volontiers ceux qu'il pense luy seruir de bons tesmoings & aprobateurs de ses actions: & entre les hommes les Princes; pres desquels telle maniere de gens font plus de residence, Oyseaux de proye qui ne se rendent qu'aux lieux, ou ils trouuent de quoy raurir. Pour te garentir de leurs pieges; Ne prends pas plaisir que ceux que tu approcheras de ton oreille, prennent ta vie pour subiect de ton entretien. Les Princes ne sont que trop portez de ceste vanité, de vouloir estre chatouillez par des louanges; & c'est par la comme d'vn fort qu'ils se trouuent

le plus affailliz, & de la qu'ils leur font paroistre leurs vices masquez de vertus oppolees. S'estans fait commandement à eux mesmes d'approuver toutes choses, comme matiere propre à toutes impressions. Les entretenans par ceste douce menterie en leurs vices, faute de se bien congnoistre; Et pour auoir le iugement trop preoccupé de leur amour. Souuien toy de n'auoir pas tant d'esgard aux bien-disans, qu'aux bien-faisans, & fay plus de cõpte de ceux qui te diront librement leurs aduis, fust ce à ton desaduantage, que des autres qui applaudissent à tout. Car tres pernicieuse est cette flatterie qui cache la verité des choses, ou les desguise au gré de ceux qu'elle veut seduire. Cela fait que souuent nous sommes plus obligez à nos ennemys qu'à ceux qui veulent sembler nos amys. De ceux la par la hayne qu'ils nous portent, nous aprenons quelquesfois le vray: de ceux cy iamais. Pour euter la surprise; Il te fera bon de t'informer diuersement de ce qui se passe; & en prendre les themes sur les sujets qui t'auront esté rapportez. De tous ces aduis tu en pourras recueillir quelqu'un, sinon veritable, du moins vray semblable, sur lequel tu formeras tes conclusions. Ainsi en ont fait les plus grands Roys, ainsi en ay-ie fait, & nul s'en peut garentir que par ce moyen. Mais s'il t'aduient d'en descouuirir quelqu'un. Repousse le

de forte, qu'yne autre fois il ne luy prêne point d'enuie de t'aborder. Tu n'en as que trop de tels en ta Cour, & des principaux, & des pires; De ceux qui ont fait vœu de ne cōseiller iamais qu'à l'humeur où ils voyent le Prince porté. Je le sçay pour les auoir ouys de mon viuant. Car ie m'en seruois par necessité) Et ie croy qu'ils n'ont pas changé de methode. Fay leur sentir le desplaisir que tu en as; où qu'ils changent, où qu'ils facent place à d'autres plus gens de bien.

Il y a encores vne maniere de gens à qui tu dois empescher l'abord de ta Cour cōme d'vne peste de tant plus dangereuse, qu'elle ne ruine pas seulement le corps, mais encores l'ame. Et aussi bien que le flatteur, s'introduist plustost es palais des Roys qu'es cahuettes des miserables. Ce sont les deuins, magiciens, faiseurs d'horoscopes, & prediseurs de choses futures. Telles gens infames corrompent les ames les mieux faiçtes, & celles des courtisans particulieremēt, comme plus portez à la licence que les autres hommes par les appas ordinaires des Cours. Se laiffans plus aisement emporter à la curiosité de telles sciences, qui sont plustost doctrines de diables que d'hōmes. Elles esmoussēt les eipries ordinaires. Et tonnent les foibles, tellemēt qu'ils en demeurent stupides, hebetez, & incapables de toutes fonctions. Plusieurs Princes autrement bien naiz s'y sont perdus. Tu les dois de

tant plus estoigner, mon fils, que donner quelque foy à telles charlataneries est prouue certaine de peu de courage, & d'une ame reprobée de Dieu. *Aller pour les viuans aux morts? A la loy & au tesmoignage.* Di& l'oracle sacré. Les cœurs genereux attendent tous euenemés de celuy qui les tient en sa main, qui les tourne & les vire comme il luy plaist. La plus belle science est celle qui nous apprend de remettre à sa conduite, & nos personnes & nos affaires, vn cheueu ne tombera point de ta teste que de son ordonnance. Il a compté tes iours auant que tu feusses, & vn iota ne passera point de son decret. Ceste confiance te fera viure content, sans chagrin, sans trouble d'esprit. Ou ceste vanité faict les hommes miserables auant le temps, leur donnant des apprehensions de choses qui souuent n'arrineront iamais. Et trouue qu'en cela eust eu raison cest antien qui disoit la mort la plus inopinée est la meilleure, s'il eust adiousté, à celluy qui est en la grace de Dieu. Car il est sans doute, que les sinistres euenemens sont plus aisement soufferts s'ils surprennent : que s'ils sont attendus. Ou leur apprehension esbranle les plus hardis courages, tesmoing le fils de Dieu mesme voyant sa mort prochaine. C'est pourquoy, il n'est pas expedient d'en scauoir l'heure & vaut bien mieux la remettre en la vo-

lonté de celluy qui tient les iours & les heures en sa main, & les distribue en telle mesure & a qui il luy plaist. Banny donc mon fils, ceste peste non feulement de ta Cour, mais du reste de ton Estat, peste inutile au bien & qui ne peut faire que mal.

Les ieux de hazard sont encores à bannir de ta Cour, ceux qui la suiuent sont assez portez à la desbauche sans cela. C'est exercice ne faict rien ny a la disposition ny a la grace, encores moins à la santé. Au contraire il la trouble par l'ardeur de sa passion. Ses effects sont meurtres, blasphemés auarice pauuereté, tromperie, & en fin quelque miserable yssue de vie. Si tu le veux chasser (comme ie te le conseille) ne t'y adonne point. Fay sentir à ceux qui y sont enclins, le deplaisir que tu as en ceste exercice. Gourmandes les. Ton exemple leur seruira plus a s'en corriger, que quelques remonstrances ou chastiemés qu'on leur en peut faire. Ce faisant tu feras pour eux & pour toy. Pour eux, en ce que tu leur conserueras leur bien, qu'autrement ils dissiperoient, & feras cause qu'ils s'emploieront a quelque exercice plus conuenable & plus honorable à gens de leur condition. Pour toy, en ce que conseruant leur bien. Il te leur faudra moins fournir: Le Prince estant le recours ordinaire à leur necessité. Pour les diuertir occupe les. Loisiueté des

cours est la mere nourrice de tels vices. Si les esprits ne sont entretenus du bien, ils se laissent aisement emporter au mal. Outre l'vtilité qui t'en reuiendra. Ils te feront honneur, & le trouueront plus prompt & appareillez à te suiure & & seruir en temps & lieu sans interruption. Esloignes en donc ceste racaille de gens, qui ne viuent que de la facilité d'autruy à se laisser piper: Ne les esloigne pas seulement, mais chastie les exemplairement. Je confesse auoir esté trop indulgent à la tolerâce de ce vice: l'en attribue le deffault à mō aage caduc, qui ne me permettoit plus tout autre diuertissement. Si n'ay-ie pas laissé d'en blasmer l'exces, en ceux que i'y ay veus trop actifs, force seigneurs qualifiez s'en trouuent incommodez, qui eussent peu de leur bien te faire honneur, qui sont à present contraincts par les grandes debtes qu'ils ont creés, vendre & engager leurs terres à la hôte de leur maison. Leur necessité ne te fera que despence. Fay donc ce mesnage pour eux & pour toy. Ce ne sera pas le moindre coup que tu puisse faire.

Ayant ainsi disposé, mon cher amy, ta personne, ta maison, & les officiers de ta Cour. Il te fera autant que tout cela necessaire, d'estayer ce bon ordre au dedans, par vne auctorité qui seconde la tienne, & en soit comme les pilotes & arcsboutans. Car bien que tant de bonnes qualitez qui reluyront en toy soient vn fort moyen

pour conseruer les choses en l'estat que tu les auras rãgees; si est-ce qu'il est malaisé que l'harmonie en soit telle, qu'il n'y entre quelque faux accord, qui non corrigé les pourroit en fin reduire à vne entiere dissonance. Correction neantmoins, qui par le temps & les occurrences, seroit pour n'estre pas bien receuë de toy. De sorte que pour euitter ces inconueniens, il t'est besoin de tellemēt departir ton auctorité, qu'en certains cas tu en vses absolument. Et en d'autres que tu la ranges à certaines mesures qui ne puissent estre passees pour t'estre en excuse valable contre tous. Or, mon fils, il n'y a en Frãce que tes Parlemens qui te puissent seruir en cela, Comme ceux, qui en la distribution de la iustice representēt la Majesté de ta personne & de ton sceptre. Sur lesquels de toute ancienneté les Roys tes predecesseurs se sont deschargez des affaires generaux de l'Estat: pour les asubiettir ou du moins les faire passer par l'alambic de ces ordres. Treffagement. Car par le moyen de ceste espreuue, ils se sont asseurez que piece quelconque, ny fausse ny estrangere y sera receuë: & que le blasme si aucun y peut estre, ne leur en sera point imputé. C'est pourquoy, mon fils, il t'est besoin (ensuiuant les loüables coustumes de tes ancestres) de donner tel lieu à l'auctorité de ces corps es choses qui regardent les priuileges & prerogatiues de ton Estat

& ton auctorité royalle, qu'il ne luy soit fait
 bresche. Mais que la liberté leur soit laissée de
 les iuger selon les loix. Ne permettant qu'ils
 soient violentez en leurs deliberations : ny la
 grauité de leurs charges mesprisee. Te souue-
 nant qu'elles ne peuuent receuoir coup, qui ne
 redonde sur toy ny atteinte qui ne te touche.
 Chastie rigoureusement quicōque l'osera sans
 esgard. Car qui par mespris brise la figure : il en
 fera quelque iour autant s'il peut a la verité.
 Mais aussi es choses iustes & communes, il te
 sera besoing de les faire obeir cōme subiets.
 Et ne permettre que sous ombre de ceste vo-
 lontaire soubmission a laquelle tu te rengeras
 ils abusent de ceste puissance concedee au pre-
 iudice de la tienne superieure. Sois le premier
 iuge de la qualité des affaires, mais iuge equi-
 table, retenant à toy ce qui sera tien, & ren-
 uoyant pardeuant eux ce qui sera de leur co-
 gnoissance.

Voila, mon enfant, ce que j'estime necessaire
 pour donner entrée à ton bien, à ce grand bien
 qui t'est preparé. Bien toutefois qui ne sera pas
 entier s'il finist en toy, tu en dois souhaitter la
 duree immortelle, & le sera par le moyen d'une
 femme, sage & modeste, qu'il te faut establir en
 ta maison, comme le principal meuble qui luy
 deffaut encores, pour te laisser des regettons,
 qui puissent à l'eternité reuerdir, & donner au

liz de France vn estre immortal en ta maison. Ce nest pas mon filsvn petit secret d'en sçauoir faire le choix. Bien que les Princes ne soient pas tant obligez à leurs foiblessees que les autres hommes, si est ce que s'ils n'en ressentent les incommoditez, si font bien quelquesfois leurs enfans & leurs subiects, qui les doit inuiter de n'y estre pas moins circonspects, & diligens obseruateurs. Ceux qui pensent estre bien sages au monde, obseruent trois choses. Que la personne soit capable: Qu'elle soit de maison sortable & que si on luy donne à disner elle apporte, comme on dit, dequoy soupper. Ce sont là les qualitez requises es mariages, pour ne tirer point de repentir. Bon es maisons priuees qui ont besoin du lustre & des facultez d'autruy pour se rendre recommandables. Pour moy, ie ne les tiens pas toutes trois necessaires au Prince. Et que quand l'vne des trois manqueroit il luy tournast à preiudice. La premiere l'est en toutes sortes: Car en vain se marie on si la capacité d'engendrer y manque, puis que c'est la principale fin du mariage. La seconde est bien seante, & y doit estre desiree: mais plus par souhait que par necessité. La troisieme est indifferente, si ce n'est que le public y receust aduantage. Car il faut presupposer que le Prince dont ie parle est vn grand Roy, qui n'a pas besoin du secours d'autruy pour entretenir les despençes

de sa famille. Je veux donc inferer de là, mon fils, qu'il t'est besoin de rechercher vne femme capable. (Car sous ce mot ie comprès la vertu, & les autres qualitez qui luy sont requises) qui te puisse donner de beaux enfans. Pour la maison tu l'y doibs aussi desirer, mais sans t'y arrester par trop, tu as de la gloire assez de ton chef, sans en esperer des qualitez d'vne femme, tu en as assez pour toy & pour elle. Pour le bien si tes limites ne s'en estendent, ie ne voy pas qu'il y soit beaucoup requis. Celuy qui ne consiste qu'en deniers ne profite pas, Il est aussi tost dissipé que touché. Je te conseille donc si les trois ne se peuuent rencontrer en mesme subject vtilement en toutes sortes, de te contenter de celuy de la capacité, & y adiouster ce quatriesme, que ce soit le biē & le repos de ton Estat. Pourueu toutefois que celle que tu voudras honorer ne soit pas de lieu si abiet que tu en peusses estre mocqué. Car il ne faut pas doubter que les enfans ne retiennent beaucoup de de la nature de leurs parens. Le Lion engendre le Lion : & ne se void point sans monstruosité que le tiercelet d'autour face des buzes. Il te la faut donc de noble condition, pour engendrer en elle des enfans de noble courage. Abraham commande à ses seruiteurs de prendre femme pour son fils Yiaac, des filles de son peuple, & de la maison de son pere. Je t'en fe-

rois volontiers autant, mon fils, pour le repos de toy: & de ton Estat. Les alliances estrange-res ne luy ont pas tousiours bien reussi. Ceste contrarieté de natures en altere souuent l'har-monie: par les inconueniens qui en suyuent Tu en as nombre d'exemples domesticques. Choisi la donc, mon fils, dans ton propre Estat. Tu le peux dans ta maison. Et ses alliances ne seront pas moins illustres que tout autre, s'ils ne le sont d'auantage: Au moins en tireras tu ce fruit, que ton Estat ne sera esmeu d'autres mouuemens que des siens propres; qu'il sera serui de mesmes cœurs & mesmes langues; & euiteras les accidens qu'il peut encouurer ious vne puissance estrangere. Pour le temps que tu le dois faire, ie le laisse à ta discretion. Neant-moins ie te conseille, que ce ne soit plustost d'v-ne couple d'années. Il sera meilleur & pour ta santé, & pour ton Estat. Cependant fortifie toy de corps & d'esprit: Affin que l'eslection que tu en feras, soit & selon ton cœur, & au contente-ment de tous tes peuples. Et pourtant, mon cher ami, Reiette celles de la maison d'Espagne qui t'ont praticquees auant le temps, comme bien fort preiudiciables à l'honneur de toy & de ta Couronne. Te souuenant que quiconque les a conseillees, à plus vize à son particulier in-terest, qu'au tien Que son but principal est de troubler ta maison, ou celles de tes alliez. Sou-

uien toy, mon fils, que tu es Roy de France,
 Roy tres-Chrestien, (O! les belles qualitez)
 Mais de surcroist fils de Henry le Grand l'hon-
 neur des Roys. Ces tiltres ne portent ils pas sur
 le front la vertu & la gloire? Et ou sont ils, si
 pour vne femme tu prends la loy de tes enne-
 mys? & quels peuuent estre tes ennemys que
 ceux qui iouissent ton bien? Et quel bien peut
 estre tien, si celuy la ne l'est qui t'est laissé de tes
 peres? Et quelle loy de tes ennemys? Renoncer
 à toute succession future ou ta femme pourroit
 arriuer: Et quels ennemis qui iouissent ton bien
 Toute sa maison depuis six vingt ans. Et quel
 bien? Outre tant d'autres Couronnes. Celle de
 Nauarre, l'antien patrimoine de tes ancestres.
 Non, non, (mon fils) ne degenere point: Qu'il
 ne soit pas dit. Que les attraits d'une femme
 puissent plus en toy, que l'esclat de tant de
 Couronnes Le desaduantage est plus grand
 que de moitié de iuste prix. Il les faut reprendre
 ou mouit en les recourât; Ou du moins vzer
 de represaille sur chose equipolente. Souvien
 toy que ceste nation ne butte qu'à son accrois-
 sement, que son desir ne se borne point; que
 son ambition ne se termine point: & que quel-
 que bonne mine qu'elle face, elle ne cherche
 qu'à deuoret. O! la belle chose à veoir qu'un
 Espagnol morgant dans ton Louure. Croy
 moy, que s'il y entre, il t'en chassera s'il peut.

Ou est la memoire des choses passees ? Ne se souuient on plus en France de tant de bourasques qu'ils ont esmeues ? fait on si peu d'estat de mes sueurs & de mes peines ? que ma chasse leur serue de route pour retourner au giste d'où ie les ay chassez ? Contente toy, mon fils, de mes espreuues, & receuant le conseil que ie te donne. Va en ta maison, & de la prens y vne femme qui soit mere fertile de nombre de beaux enfans pour estre dignes surgeons de si belle plante.

Or, mon fils, encores ne sera ce pas tout d'auoir policé, ta personne & ta maison, de l'auoir pourueue d'heritiers dignes de toy, & de tout ce qui peut estre vtile pour l'usage de ceste vie temporelle, si tu ne traouilles aussi de la regler & munir des choses spirituelles, de tant plus necessaires en ton Estat, que sans elles il ne peut subsister, ny toy heureusement le commander. *Car seruir Dieu c'est regner.* Outre que l'homme n'estât au monde que pour le cognoistre. Il est bien raisonnable qu'il s'y employe, & recherche les moyens de le bien faire, & ces moyens ne se trouuent qu'en la volonté contenuë es saintes lettres. Dieu voulant estre seruy, non selon les imaginations des pensees de l'homme Mais ainsi qu'il luy prescript en sa loy, qui est la seule regle de toute pureté & saincteté. Or ce seruice ne peut estre qu'un. On peut biē s'escar-

ter du but en diuerſes fortes, mais il ne ſe peut donner dedans que d'vne ſeulle. Auſſi ſe peut on bien eſgärer diuerſement de la voye qui meine à Dieu : Mais pour y aller droitement: il ne ſe peut que par ceſte routte. Obligé donc autant que tu dois eſtre jaloux de ton ſalut, d'y entrer pour ne t'en departir que tu ne ſoys paruenu à ceſte Chanaam celeſte (ou elle aboutiſt) qui t'eſt preparee des les fondemens du monde Neantmoins Dieu ayant permis contention & debat entre tes peuples, pour la verité de ce chemin: les vns pour vne routte, les autres pour vne autre, à meſme deſſein, toutesfois de butter à ceſte Cité permanente à iamais. Il t'eſt grandement neceſſaire (toy mon fils, qui es eſtably Paſteur de ton peuple) de trouuer vn moyen de l'y adreſſer, afin qu'il ne vague plus errant ſur ces doubtes. Tu luy dois cela comme ſon Roy, comme tres-Chreſtien, ſi tu veux eſtre eſtimé digne du tiltre que tu portes, & de la pieté de tes anceſtres. Et encores pour l'amour d'eux meſmes. La foy eſtant le lien qui l'eſtreint avec toy, le ciment qui l'vnit, & de pluſieurs corps n'en fait qu'vn, par ceſte harmonie du legitime commandement du Roy & de la volontaire obeiſſance du ſujet, tant celebree en la loy de Dieu. Cela, mon fils, te doit eſmouuoir, ſi tu veux l'obeiſſance de tes peuples, de faire qu'ils la rendent premierement à Dieu:

Car ils ne te la doiuent que par dependance de celle là. Pour y paruenir dōc, l'vsage des antiēs bons Roys de Iuda ne te suffiroit pas, qui deuoient leurs Princes avec des Leuites porteurs de la loy de Dieu. pour instruire selon icelle les Citez de Iuda. Et ceste loy estoit la voye par laquelle ils deuoient cheminer, voye non contestée. Puis qu'il y a contention, Il te faut vzer d'vn expedient plus solemnel, & celuy la seroit vn concile libre, conuoqué & assemblé de ton auctorité, de personnes prises de toutes les Provinces de ton Estat. Personnes de probité & capacité singuliere. Je dis expressement des provinces de ton Estat. D'autant que ie ne trouerois pas bon, qu'aucuns autres y fussent admis. La pluralité des nations, & par consequent des humeurs & conditions n'y pourroient causer que du desordre & de l'altercation. Aussi que ton royaume est assez fecōd en personnes de la qualité requise sans en emprunter ailleurs. Mais pource qu'en ce beau dessein tu ne doibs viser qu'à trouuer la verité & bannir le vice. Tu deuras receuoir en ce Concil, ceux d'entre tes subjects qui contestent la verité de ce chemin cōtre la foy receue & approuee en ton Estat, afin que leurs raisons examinees avec vn esprit de paix & de douceur, on prist sur le tout des resolutions plus sainctes & plus iustes. Mais encores d'autant qu'il seroit à craindre que par trop

d'inegalité au nombre, l'erreur fust auctorisé par la multitude. Je serois d'aduis qu'il y fust gardé vne telle proportion, que toutes choses y fussent equitables. Car ainsi il ne se pourroit faire que Dieu president en ceste assemblée. (Comme il feroit suiuant ses promesses) il ne s'en tirast le bon fruiet qui s'en peut esperer. Je sçay bien qu'on t'alleguera sur ce dessein, Les Conciles qui ont esté cy deuant conuoquez: & entre autres celuy de Trente dernier, comme guides suffisans à bien conduire. Mais ayās esté accusez de plusieurs deffauts, & les parties contendantes non ouys. Il te sera facile de parer ce coup. De dire aussi que la Sainteté trouuera mauuaise ta procedure, comme faite contre les formes & au preiudice de son auctorité. Je ne le croy pas, il est trop equitable, & trop soigneux du salut des hommes: quand mesmes il sçaura que toutes choses aurõt esté esproouees à ceste seule pierre de touche de la parole de Dieu. Mais quand il le feroit, tu as en main vne infinité d'exemples domestiques pour le satisfaire: & luy faire voir que ce ne sera point vn attētat nouveau, mais vn priuilege né avec ton Eglise, qu'elle a pris dès son bers par l'emprunt qu'elle en a fait de l'Eglise primitiue. Et de fait entre plusieurs autres, tu luy en pourras produire vn conuoqué à Clermont sous Theodebert. Vn autre à Orleans sous Childebert. A Tours sous Cherebert,

Cherebert. A Soissons sous Pepin. A Aix la Chappelle à Saltsbourg sous Charlemaigne. A Mets à Thoul à Attigny, sous Charles le Chauue. A Bourges sous Charles VII. & de nouveau en la ville de Tours sous le Roy Louis XII. pere du peuple. Esquels Conciles les choses qui ont esté traittees, ont esté aussi bien receues & executees, que si elles eussent passé par les decrets d'un Concil vniuersel. D'ailleurs que sans ces precautions la liberté qui y est requise pourroit estre reuoquee en doute par les preiugez du passé, qui en empescheroit l'entier accomplissement.

En ce Concil ie voudrois que tout ce qui est controuers en la Religion fust diligemment examiné sans exception. Et en suite du seruice de Dieu, celuy qui est deub aux Roys, afin de leuer le scrupule que le temps pourroit auoir formé en quelques esprits malades, sur la distinction des puissances spirituelles & temporelles: Car mon fils, comme vne abisme attire vne autre abisme: aussi s'estant introduit par l'antienté quelques doctrines erronees & superstitieuses dans ton Estat, il s'en est glissé de nouveau vne autre qui te regarde de tant plus pernicieuse, que ces dependances frappent ta personne & ta souueraineté dans le cœur. Doctrine que le diable a semée en ce temps à la ruine & deuastration des puissances souueraines, sous pretexte de pieté & religieuse obeissance. Et

ceste doctrine, mon fils, est celle là qui veut as-
 subiettir les Couronnes temporelles aux spiri-
 tuelles. Les Princes souuerains aux Pontifes
 Romains. Encores que le premier de tes droits
 & le plus auguste, soit celuy là. Que ta Maiesté
 Tres Chrestienne, en ce qui est du temporel,
 circonstances & dependances d'iceluy, ne reco-
 gnoist en son royaume ny ailleurs, superiorité
 quelcōque que celle qu'elle tient de Dieu seul.
 Et n'appartient à homme du monde qui viue,
 ou cleric, ou lay, d'y mettre la main, directemēt
 ou indirectement, de plain droit, ou par acces-
 soire du spirituel, en tous cas, ou par extension
 de necessité, ny generalement en quelque ma-
 niere que ce soit. Et ce droit, mon fils, est si
 beau & si puissant, que quelque foudre qui me-
 nace ton Estat, elle se trouue aussi tost dissipée,
 qu'apparuë. Et peut-on dire veritablemēt, que
 c'est la vraye substāce, par le secours de laquel-
 le il est paruenue à ceste grande vieillesse. Neant-
 moins (bien que par le courage & la fidelité de
 ton Parlement) on n'ose choquer ce droit di-
 rectement. Si est-ce que par voyes obliques, la
 Cour de Rome s'est de temps en temps essayee
 d'y faire breche, tantost sous vn pretexte, puis
 sous vn autre, (& iusques icy sans effect) conti-
 nuant encores d'vn mēme fil ce dessein, qu'elle
 trame de tant plus finement, qu'elle declare &
 de bouche & par escrit, qu'elle ne pretend rien
 sur le temporel ny les Couronnes des Roys,

mais y adiouste ceste condition, sinon (ainſi que depuis peu a voulu deſguifer vn certain peintre nouveau qui n'a point de nom, en ſon Image de la Frãce preſentée aux Eſtats.) *Qu'entant qu'il les dirige comme moyens qui doiuent tendre à leur vraye fin, qui eſt la gloire de Dieu, appartenant au Pape comme chef de l'Egliſe de veiller ſur le troupeau qui luy eſt commis, & dont les Roys ſont reputez ouailles, comme leurs ſubiects, afin que nulle impieté ne s'eſtabliffant, le throſne du fils de Dieu ne ſoit renuerſé.* Si bien que ſous vmbre de ceste diſtinction, il en arriueroit cecy *Qu'autant de fois que ſa ſaincteté iugera en tes actions, la gloire de Dieu intereſſee, (& elle le fera autant de fois que preoccupé de ſa paſſion, il en à quelquesfois eſtant homme,) ou de quelque autre eſtrangere) il te voudra mal. Il luy ſeroit loiſible d'vzer contre toy de ſes cenſures, & pour te renger à ſa raiſon, interdire ton Royaume, le donner au premier occupant, & diſpenſer tes ſubiects, du ſerment de fidelité qu'ils te doiuent (qui ſont moyens par leſquels il entend les diriger.) Et ainſi de Roy que tu eſtois, tu deuiendrois homme priué, & apres immobile à la furie du premier venu, & voila ou ceste doctrine te mene, s'en ſont les degrez: Mais afin que tu voye que ceste gloire de Dieu pretendue, n'eſt qu'un maſque à la defformité de ce pouuoir. Enquoy eſtoit la gloire de Dieu intereſſee quand le Roy Louys XII. fut ex-*

communié par le Pape Iules II. estoit il que-
 stion d'autre chose que de la deffence du Duc
 de Ferrare que ce Pape vouloit opprimer souz
 pretexte d'un impost leué par ledit Duc, sans
 son auctorité, duquel neantmoins il luy of-
 froit la raison en toutes sortes ? Ce sont cou-
 leurs viues, mais faulx traiçts ; qui entrent ce-
 pendant quelquesfois si auant és esprits foibles
 qu'ils y trouuēt lieu de veritez. C'est pourquoy
 treffagement ez Estats que tu as conuoquez.
 Ceux du tiers Estat t'auoient ils requis, que cest
 article passast pour loy fondamentale : Et ne
 sçay pas qui en empesche la publication. Veux
 tu faire hommage à quelqu'autre qu'à Dieu de
 ceste Couronne que tu ne tiens qu'en precaire
 de luy ? Te l'ay-ie laissée pour la diuiser & la
 rendre feudataire ? Ne vois tu pas que c'est faire
 place à vne autre puissance que la tienne, & ou-
 urir la porte à la licence quand l'occasion s'en
 presentera ? Veux-tu plus donner à l'ambition
 d'aucuns de tes subiets, qu'à ta seureré. Et que
 la marmite brise ton sceptre ? Ne vois tu pas où
 ceste doctrine m'a conduit ? Et si tu ne crains
 mesme rencontre pour toy : fay le pour ton
 peuple ? Non, non ; mon fils, cest article est trop
 important pour estre mis à nonchaloir. Je ne
 conseille pas seulement de le faire passer en
 plaine assemblee d'Estats : mais encores que ce
 soit l'un des principaux articles qui se traitent
 en ce Concil, (où ie te respons qu'il sera digne,

ment deffendu, comme estant du droict diuin & humain.) Et que le decret qui en reussira tiēne lieu de loy fondamentale & inuiolable à iamais. En execution duquel tu deuras cōmettre certains graues personages par les prouinces ez mains desquels tous Ecclesiastiques, Colleges & communautez, seront tenus de iurer l'observation dudit decret. Et qu'à l'aduenir nuls puissent entrer en la iouissance d'aucuns benefices, sans au prealable auoir fait le mesme fermēt es mains de tes officiers des lieux. Dont seront retenus actes pour y auoir recours, & où aucuns seroient refusans : qu'ils fussent priuez de leurs benefices, & bannis du royaume cōme estrāgers, & ennemis del'Estat. Mais ne t'estonne pas du bruit qui s'en pourra faire. Il passera. Que cela te suffise, qu'estant iugé par les suffrages de ce Concil il sera iuste, & partant necessaire & faisable. Et s'il est besoin de force pour l'authoriser, les tiennes vnies seront bastantes : voire quand l'Europe seroit coniuurée. Au reste ne regarde iamais ces ingrats pour qui i'ay tant fait, que i'ay tant honorez, qui m'en retribuent à present en toy vne si miserable recompence, & preferēt le lustre de leur escarlate & la vanité de leurs passions au salut de leur Roy, du fils de leur bien-faicteur. Que leur memoire te soit à iamais odieuse, & te souuien que quelque empeschement ou opposition qu'ils y ayent faicte Ceste doctrine est saincte, iuste, equitable.

Pour les autres reglemens à faire en ce Concil, ils dependront de la nécessité qui en sera iugée par les conuoquez, tousiours à ceste fin d'establir ceste vnité de doctrine, tant saincte & desirée de ceux qui ont l'ame esprise de pieté enuers Dieu, & de charité enuers leur prochain. Mais d'autant que cest ouurage n'est pas d'un iour. Je suis d'aduis en attendant l'heure que Dieu y a prescrite. Que tu maintiennes les vns & les autres des contendans, (sous l'auctórité de tes Edicts) en la profession qu'ils font de le seruir, bien que l'un ou l'autre contraire à la vérité. Mais la foy estant vn don de Dieu, Ce seroit en vain d'en presser la grace par la force. La pieté est vn deuoir de l'homme enuers Dieu, sur lequel le bras de la chair n'a que voir. C'est vsage ne te sera pas seulement imputé à iustice, mais encores à profit & vtilité. Et la principale sera que tu verras ton Estat florir en vne lógue paix, de tant plus florissante, que soustenuë de l'amour de tes peuples vers toy, & de l'vnion & bonne correspondance entre eux, qui te seront des forces inuincibles & toutes prestes, à opposer aux incursions de tes ennemis : & aussi promptes & appareillees à leur courir sus, si l'honneur de tes commádemens les y conuie. Honore les indiferemment des charges de ton Estat, & en toutes tes actions parois egal vers eux. Tesmoigne leur mesme confiance en toutes choses. Outre que ce leur seront autant de

charbons bruflans fur leurs testes, qui les consumeront d'ardeur & de zelle à ton seruice. Par ton exemple il se porteront à mesme indifferēce entr'eux. Je sçay qu'en vaut l'aune par pratique qui me fait t'asseurer que tu trouueras en ceste procedure, plus de seureté qu'autrement, si tu la sçay mesnager comme il faut. Ceste diuersité bien considerée & bien conduite, estant vn fort inexpugnable, pour la defence de ton auctorité contre qui la voudroit esbranler. Ces deux corps, bien qu'vn en toy, si sont ils infiniment diuisez en foy, & par ceste diuision; elloignez d'intelligence hors ton seruice. Si bien que quelque vent qui te batte, tu pourras par ce moyen, te mettre à couuert de la tempeste, & en dissiper les nuages. S'il est domestique par ton auctorité, & leur opposition; Si estrange par leur vnion & correspondance. Vn foudre, vn mauuais vent venant du costé de Rome, en peut corrompre vne partie. (Et de la il en vient quelquefois de violents & pestiferez.) Mais l'autre qui n'est point abstrainte, a autre obligation que la naturelle vers toy, sera tousiours s'ayne, & tousiours preste pour en purger avec toy l'infection. Bien apropos s'en seruit mon predecesseur en la dernière desbauche de ses peuples: Ou ie puis dire que sans mon secours son estat couroit vne fortune bien perilleuse. C'est pourquoy mon fils il t'est grande-

ment nécessaire de te confirmer en la maxime que i'en ay apprise par mon experience (que tu as prudemment suiuite iusques icy) si tu veux te maintenir en l'auctorité de ton sceptte. Mais d'autant que ceste harmonie, ne se pourroit aisement conseruer, si tu n'esgalle en quelque façon ceste grande disproportion qui est entre eux en aduantages; Tu deburas fauoriser le plus foible; autant qu'il se pourra raisonnablement affin qu'il ne soit suppedité & gourmandé par le plus fort, & pour le faire sans t'incommoder, ny alterer le cours de ton regne. Continue leur les asseurances que ie leur ay accordees a ceste fin: Ie te seray caution pour eux qu'ils n'en abuseront iamais. Ce seront tousiours tes villes gardees soigneusement par tes subiects, esquelles ton auctorité ne diminuera point. Et leur seront neantmoins des gages asseurez de ton amour & bien-veillance vers eulx, fermant l'oreille a tous ceux qui t'en voudroient donner des deffiances, & aux conseils des autres qui te voudroient persuader que la gloire de Dieu & ton auctorité y sont blessees.

Ce faisant mon fils i'estime que tu n'auras rien obmis de ce qui est de principal a faire en ton estat pour la fin ou tu doibs aspirer qui est d'en regler la conduite & le porter à la paix. Il t'en faut maintenant fortifier le dessein, par l'amitié & bonne intelligence que tu doibs nourrir avec tes voisins, afin que reglant & pacifiant

cifiant le dedans tu n'en sois empesché ou di-
 uerty du dehors. Mais que ceste generale con-
 corde, te soit vn ayde vtile, pour l'accomplis-
 sement de ce sainct desir. La premiere & la der-
 niere periode mon regne, n'a rendu que la, de
 t'en laisser vn parfaict seminaire, & en consola-
 tion, & en support à tes necessitez que tu dois
 cultiuer avec soing: mais aussi avec prudence
 pour ne donner pas tant à la perfection de telles
 amitez, que ta gloire y receust preiudice, &
 ton estat perte ou dommage. Or mon fils, il
 faut que ie te confesse. Qu'entre les alliances
 que ie t'ay contractees: le t'en ay laissé de deux
 fortes: toutes neantmoins avec ferme volon-
 té de les conseruer entieres, & n'en enfreindre
 les promesses: toutesfois comme leurs causes
 ont esté diuerses. Les vnes fondees sur l'amitié
 naturelle les autres sur les bien faiçts receus, &
 les autres sur la necessité: Aussi en ay-ie chery
 l'acquisition à l'esgard de leur merite, & veu
 bien que tu face le mesme. Mais les vnes estans
 plus obligatoires que les autres, il est rai-
 sonnable & iuste que tu suiue la nature de leurs
 contrats. Outre qu'en ceste discretion, tu n'as
 pas à contenter seulement tes affections parti-
 culieres, il t'y faut considerer les publiques, non
 seulement la paix de ton Estat, mais l'vniuerselle,
 puis que tu es reserué à ceste fin. Pour en faire
 vne equitable difference qui se puisse rapporter
 au bien commun de la republique Chrestienne.

Tu as a obseruer tes alliez , leurs natures , leurs puissances, le but ou ils peuuent tendre, les apparences , & ce qui en peut reüssir; affin que de ceste consideration, tu puisse tirer les coniecturesvray semblables de ton debuoir, pour entrer aux veritables. Or tu és allié de l'Espagnol , de Langlois, des Allemans, des Flamans, des Suisses , des Potentats d'Italie. De tous lesquels tu és enuironné. Considere qui de tous ceux la peut estre capable d'entreprendre sur ses compagnons , & d'humeur de le faite. Le Roy de la grand Bretagne se contente de ses limites. Les Allemans sont diuisez en plusieurs principautez releuans de l'Empire, non tellement vniz qu'ils voulussent de commune main, embrasser vne conqeste a leurs despens pour la républicque; chacún deux en particulier incapable de le faire pour luy. Les Flamans ont assez d'affaire chez eux. Sans muguetter l'autruy. Les Suisses sont pacifiques, contents de leur liberté distints en plusieurs petites Republicques , particulièrement impuissantes d'acquisition. Les Potentats d'Italie de mesme & de plus diuisez. Si bien que de tous ceux la, il ny a point d'apparence qu'aucun puisse attenter sur son voisin Il ne reste plus que l'Espagnol qui le puisse estre & d'humeur, & de puissance. Qu'il le soit d'humeur. C'est la voix des nations , & les effects le tesmoignent. De puissance il est grand, il est riche. Il a de grands Estats par tout, il le peut en

Italie comme Roy de Sicile, de Naples, Duc de Milan. Protecteur de Gēnes, Ez pays des Estats, comme en pretendant la seigneurie, Comté de Flandres & autres prouinces y iointes. En Allemagne, fauorisé de l'Empereur son parent, de sa maison. De sorte que ce seul Prince est celuy d'où peut venir le trouble. Et seul à craindre. Le Roy de la grand Bretaine qui ne luy cede point, ne le craint pas: fortifié & de sa puissance propre, & de l'assiette de ses Isles. Mais pour les autres qui sont en terre ferme, enclauéz dans ses terres: ils ont sujet de crainte. Et de faict, il a commēcé en Allemagne, il poursuit en Italie, & verra-on auant que le ieu se departe, qu'il voudra continuer en Flandres, & acheuer en France (s'entend si on le laisse faire.) Mais, mon cher amy, il te faut bien garder d'attendre cela. Vze de ceste maxime d'Estat tres-assseuree, qui veut. Que le plus foible voisin soit secouru cōtre le plus fort, pour diuertir sa ruine, de peur que le victorieux accreu par le debtriz & aneantissement des petites puissances, il vienne à engloutir les plus grosses. Or mon fils, entre les Princes Chrēstiens capables d'empescher ses desseins, tu es celuy là qui le puisse plus commodement comme assis au milieu de tous ces peuples. Et comme tu le peux commodement pour eux. Tu ne le doy pas moins vtilement pour toy. Car si ta grande puissance ioincte à la leur les conserue: Toutes les leur petites (mais

grandes vnies) ne t'asseurent pas moins. Et bien que trespuissant, si est-ce que leurs amitez te sont vtils. Obligé de plus d'en cherir la faueur par l'assistance que i'en ay receüe en mes plus grandes necessitez, contre le mesme ennemy qui les assault. Obligé, dis-ie, à peine d'ingratitude, de leur rendre ce qu'ils m'ont presté. Te souuenant que s'ils estoient corrompables à ton preiudice, il seroit aussi prest d'en auoir cõtre toy que contre eux. De sorte, mon fils, que ces considerations poisees, c'est à toy à te resoudre de quelle part tu dois tendre. Resolution de tant plus aisee que toutes choses panchent de leur costé. Le debuoir, les maximes & ton bien propre. Il est vray qu'on dira que tout cela ne te regarde point. Et que ces doubles mariages qu'on ta praticquez en ceste maison, te garentissent de toute apprehension de sa part. Comme si tu n'auois à considerer que ta seureté presente, sans aucune sollicitude de l'aduenir. Et moy, ie te dis que ce ne t'est pas assez de l'establir pour ton viuant, si tu ne le fais aussi pour tes enfans. Et elle ne le peut estre pour eux assuree, qu'en la subsistance de tes voisins: qui pourroit estre aneantie par ta conuiuence, & en fin leur ruine fondre sur la tiene. Car bien que tu t'en peusses garantir pour vn temps par le nœud de ces alliances. Iceluy brisé (comme il sera quelque iour) à peine en euiteroient ils la rencõtre. Car cette nation ne perd

point de temps pour paruenir à son but, & en
 ſçait prendre les occaſions. Conſidere depuis
 le pour parler de ton alliâce, où elle ſ'eſt portée
 en Italie. La voila en Piemont puiffamment
 armee, reſolue de ioindre ceſte piece à tât d'au-
 tres Eſtats qu'elle y poſſede, & en ſuite celle de
 Sauoye. S'il arriue comme elle penſe, te voila
 deſcouuert à elle de toutes parts. Et ta ville de
 Lion frontiere à vn puiffant ennemy. C'eſt
 donc à toy, mon fils, de pluſieurs maux d'eſlire
 le moindre, & recueillir d'iceux le bien qui y
 peut eſtre trouué. Puis que tu ne peux accôplir
 ces alliances de mariage ſans troubler celle que
 tu as d'amitié avec tous ces autres Princes, dont
 la conſeruation t'eſt ſi vtile. Laiſſe les choſes en
 l'eſtat qu'elles eſtoient auparauant, & te cōſerue
 ſ'il ſe peut les bonnes graces de tous. Ainſi tu
 feras tout plein de bons coups. Tu te donneras
 la paix & à eux auſſi. Et feras comme vn contre-
 poids a eux tous pour les maintenir en eſtre.
 Mais ſ'il ne ſe peut. Preferes toutes celle cy, à
 celle la, comme plus aſſeuree & plus vtile au
 public & au particulier, & outre ce grand bien
 general, voicy vn particulier qui te regarde.
 Toute la Chreſtienté ſe plaint de la tyrannie
 exercee ſur l'Empire depuis ſept vingts ans par
 la maiſon d'Autriche, qui fait de ceſte dignité
 eſlectiue, vn heritage propre au meſpris des
 eſlections, qui ne ſont plus que ceremonies &
 acceſſoires, au lieu de principal qu'elles de-

uoient estre; appropriant à soy les fiefs de l'Empire, de tant plus hardiment, que fortiffiee de la maison d'Espagne, par intelligence qu'ils ont ensemble affin de se tant mieux affermir aussi en les vsurpations. Or mon fils entre tous les Princes Chrestiens, tu es celluy sur qui toute la terre habitable iette les yeux comme seul capable de la deliurer de cette oppression : seul desiré a ceste fin, & seul a cela destiné. C'est vne perle precieuse a ta gloire que tu ne doibs negligier. Tu y es appellé des Allemans. Le Roy de la grand Bretagne ton bon amy ty favorisera. Les Venitiens ty assisteront: Les Suisses ty conduiront. Les États de Flandres ty porteront, tous les autres Potentats ty feront voye. Tout cela mon fils te font de fort esguillons pour y laisser conduire, puis que ta gloire y est interressée, que c'est le souhait de tous, & le bien de tous. Et de grandes obligation pour en cherir & conseruer les amys : & les volontez, qui ne respirēt qu'a illustrer de plus en plus ta grandeur.

Et ainsi bien conditionné en ta personne. Bien policé au dedans, bien appuyé au dehors. Tu ne peux faillir de veoir ton regne heureux florissant abondant. Ta personne esleuee, glorieuse magnifique aymée, honoree, crainte de tes peuples, de tes voisins de tes ennemis. Et pour comble de bon heur. La paix vniuerselle entre les Chrestiens, qui te donneront pour ce

bien fait tant signalé, ces grâds esloges d'auguste de pacifique de bien aymé a l'immortelle gloire de ton nom.

Voila mon fils ce que i'auois a te dire sur la conduite de ta vie pour la mener a la fin aquoy elle est destinée. le t'en eusse peu prescrire plus de particularitez. Mais ces conseils generaux te suffisent car en iceux tu trouueras les particuliers, si tu prens la peine de ten instruire. En la crainte de Dieu les bonnes mœurs en general. Ez qualitez les belles actions. En l'estude les bonnes instructions. Ez exercices les agreables & honnestes conditions. En ta Cour les genereuses operations. En tes Conseils les vtilles resolutions. Au Concil les saincte determinations. En tes alliances les asseurees confederations, & en toutes en general la gloire. Et apres ceste gloire vne autre sans comparaison plus excellente, qu'œil n'a point veu, oreille na point ouye, & n'est point montée au cœur de l'homme, laquelle t'est preparée de tout temps. Et en laquelle ie m'en vay t'attendre, pour la iouir quelque iour avec toy en perfection, en eternité & en ioye. A Dieu donc mon fils, à Dieu mon bien aymé, A Dieu mes delices. Je m'en reuay à mon repos. Je te laisse mon cher enfant, Mais Dieu, mon Dieu sera avec toy.

Qu'il te responde au iour de tribulation, que le nom du Dieu de Iacob te deffende, qu'il t'enuoye secours

du saint lieu, & te sousticenne de Syon: Qu'il ait
 memoire de toutes tes offertes, & conuertisse ton
 holocauste en cendre. Qu'il te donne selon ton cœur
 & accomplisse tout ton Conseil. Que ta main ren-
 contre tous tes ennemis, & ta dextre atteigne tous
 ceux qui te hayssent. Que le iuste florisse en ton
 temps, & que grande paix soit sur la terre. Que
 tu domines depuis vne mer iusques à l'autre. Et
 depuis le fleuve iusques au bout du monde.

A Dieu mon fils, mon bien aymé, à Dieu mes
 delices.

